



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

UNE VIE DE DÉVOUEMENT

AIDER LES FEMMES AÎNÉES À TIRER PROFIT DE LEUR LONGUE CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

Karen Vecchio, présidente

JUIN 2019
42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**UNE VIE DE DÉVOUEMENT : AIDER LES FEMMES
AÎNÉES À TIRER PROFIT DE LEUR LONGUE
CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE**

**Rapport du Comité permanent
de la condition féminine**

**La présidente
Karen Vecchio**

JUIN 2019

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

PRÉSIDENTE

Karen Vecchio

VICE-PRÉSIDENTES

Irene Mathysen

Salma Zahid

MEMBRES

Rachel Bendayan

Bob Bratina

Terry Duguid (secrétaire parlementaire – membre sans droit de vote)

Rachael Harder

Emmanuella Lambropoulos

L'hon. K. Kellie Leitch

Eva Nassif

Sonia Sidhu

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Marjolaine Boutin-Sweet

Pierre Breton

Guy Caron

Pam Damoff

Mark Gerretsen

Jenny Kwan

Ron Liepert

Phil McColeman

Anne Minh-Thu Quach

Sherry Romanado

Wayne Stetski

Dave Van Kesteren

Bob Zimmer

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Kenza Gamassi

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

Dominique Montpetit, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les défis auxquels les femmes âgées font face, en portant une attention particulière aux facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
INTRODUCTION	9
ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES FEMMES ÂNÉES	13
Revenu des femmes âgées	15
AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES ÂNÉES.....	21
Accès à des logements sécuritaires, accessibles et abordables.....	22
Isolement social et solitude	24
Santé des femmes âgées	26
Problèmes de santé particuliers des femmes âgées.....	28
Accès à des soins de santé appropriés	31
Accès à des médicaments sur ordonnance et à des soins médicaux en fin de vie.....	33
Disponibilité des soins et des services de soutien à domicile.....	34
ÉLIMINER LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ÂNÉES	37
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	41
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES.....	45
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	47
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	49
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA.....	55

SOMMAIRE

Au cours des dernières décennies, l'espérance de vie a augmenté autour du monde. Au Canada, la proportion d'aînés croît à un rythme plus rapide que pour tout autre groupe d'âge. Chez les 65 ans et plus, il y a plus de femmes que d'hommes. En outre, les femmes vivent en moyenne plusieurs années de plus que les hommes.

Bien que les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, leurs vieux jours peuvent être différents de ceux de leurs pairs masculins en raison de problèmes liés à la pauvreté ou de vulnérabilités. Les femmes aînées sont plus susceptibles que les hommes aînés de se trouver dans une situation de faible revenu. Elles peuvent être confrontées à des problèmes de santé et de bien-être, ainsi qu'à la discrimination, à la maltraitance et à la violence fondée sur le sexe, ce qui n'est pas nécessairement le cas des hommes aînés.

Reconnaissant que les femmes aînées au Canada font face à des obstacles particuliers qui peuvent porter atteinte à leur qualité de vie, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a tenu des audiences de février à mai 2019 sur les facteurs contribuant à la pauvreté et à la vulnérabilité des femmes aînées au Canada.

Les témoins ont parlé au Comité des nombreux facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité financière, la santé et le bien-être, ainsi que l'expérience de la discrimination et de la violence fondée sur le sexe chez les femmes aînées. Dans son rapport, le Comité décrit les principaux facteurs qui, selon les témoins, influent sur la qualité de vie des aînées, y compris les suivants :

- l'écart salarial entre les sexes;
- la tendance des femmes à travailler à temps partiel et à faire du travail non rémunéré, y compris la prestation de soins;
- l'espérance de vie plus longue des femmes, qui peut mener à des problèmes de santé physique plus graves et causer de l'insécurité financière;
- le manque de logements abordables et de services de transport accessibles;

- le manque de fonds pour les soins à domicile et les services de soutien communautaires;
- le coût élevé des médicaments, surtout en combinaison avec les coûts des autres nécessités de la vie, comme la nourriture et le logement;
- l'isolement social;
- la discrimination et la violence fondée sur le sexe.

Les recommandations du Comité ont pour but de favoriser la santé et la qualité de vie des divers groupes d'aînées au fur et à mesure qu'elles vieillissent en offrant au gouvernement du Canada des conseils sur les mesures qui peuvent être mises en place pour éliminer les facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes.

Le Comité estime que toute approche visant à assurer le vieillissement en santé et la qualité de vie des aînés du Canada doit tenir compte des points de vue, parfois communs, des différents groupes de femmes aînées et respecter le droit de ces femmes à l'indépendance et à l'autonomie. Dans ses recommandations, le Comité propose entre autres des mesures portant sur le revenu et la sécurité financière des femmes aînées, l'accès à des logements abordables, l'isolement social, la santé et l'accès aux services de santé, ainsi que la discrimination et la violence fondée sur le sexe.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de s'attaquer aux disparités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail en accordant la priorité à l'équité salariale et en assurant une plus grande sécurité financière aux femmes plus tard dans leur vie.....19

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que le soutien actuel et les crédits d'impôt pour les aidants naturels répondent aux besoins des familles qui s'occupent des aînés.19

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, dans le but d'assurer la sécurité financière à la retraite de toutes les personnes au Canada et de reconnaître la valeur du travail d'aidant non rémunéré, prévoit dans le Régime de pensions du Canada des dispositions, comme l'option de retrait de l'assurance-emploi, ou qu'il mette en place des avantages fiscaux pour les personnes qui restent à la maison pour prendre soin de membres de leur famille, y compris celles qui le font à temps plein, pour leur permettre de participer de façon concrète à ce régime contributif; la définition d'aidant devrait englober les conjoints, les enfants, les petits-enfants et les Aînés autochtones.19

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage d'apporter des changements aux programmes de Supplément de revenu garanti (SRG) et de Sécurité de la vieillesse (SV) afin d'accroître la sécurité financière des femmes aînées, par exemple :

- **s'assurer que les femmes aînées qui sont financièrement vulnérables, y compris celles qui viennent d'arriver au Canada, connaissent le SV et y ont accès;**

- examiner la possibilité de verser pendant quelques mois les prestations de SRG d'un bénéficiaire décédé au conjoint survivant pour permettre à cette personne de restructurer ses finances personnelles.....20

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada examine la possibilité de mettre au point un programme d'entrepreneuriat pour les personnes âgées (peut-être dans le cadre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat) et fournisse du soutien et des services aux femmes âgées pour leur permettre de mettre sur pied leur propre entreprise ou d'acquérir des compétences particulières.....20

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada envisage de supprimer l'exigence relative aux retraits minimums obligatoires des fonds enregistrés de revenu de retraite qui entrent en vigueur à la fin de la 71^e année d'une personne afin de s'assurer que les aînés qui choisissent de travailler après l'âge de 70 ans ou qui ont d'autres sources de revenus ne soient pas tenus de faire les retraits minimums.....20

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada examine les prestations et les mesures fiscales pour les personnes vivant avec un handicap afin que ces personnes ne soient pas pénalisées financièrement pour avoir augmenté le nombre d'heures qu'elles travaillent dans un emploi rémunéré20

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada continue d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus à l'élaboration de toutes les politiques et de tous les programmes concernant les personnes âgées, et qu'il mette au point des programmes qui répondent aux besoins particuliers des femmes des minorités et des membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et bispirituelle.....21

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada travaille avec le Conseil national des aînés et d'autres intervenants, y compris des groupes de femmes, pour concevoir une stratégie nationale pour les aînés qui réponde aux besoins de la population aînée du Canada, qui assure la prestation équitable de mesures de soutien et de services partout au pays et qui tienne compte des besoins uniques des femmes, des groupes minoritaires et de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et bispirituelle.21

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de veiller à ce que la Stratégie nationale sur le logement prenne en compte les besoins particuliers des aînés en matière de logement et leur accorde la priorité dans le respect des besoins intersectionnels des groupes comme les femmes, les communautés minoritaires et les membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et bispirituelle, et qu'il continue de recueillir des données pour combler le manque de renseignements sur les femmes aînées vivant seules.23

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada continue à appuyer le Conseil national des aînés afin de sensibiliser davantage les gens au problème de l'isolement social des aînés et qu'il continue à accroître le financement accordé pour le programme Nouveaux horizons pour les aînés afin d'appuyer des projets axés sur les aînés qui visent à combattre l'isolement social et ainsi aider les aînés, y compris les femmes aînées vivant en milieu rural et éloigné et les femmes immigrantes, à continuer de participer pleinement à la vie communautaire.26

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de son investissement dans l'infrastructure de transport, collabore avec les provinces et les territoires pour remédier au manque d'options de transport pour les aînés vivant dans les collectivités rurales et éloignées.....26

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada continue d’inclure les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles âgées et vieillissantes dans la recherche intersectionnelle qui auparavant ne concernait que les femmes.....28

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que les recherches et les études appuyées par le gouvernement sur le vieillissement et les questions touchant les personnes âgées soient fondées sur l’analyse comparative entre les sexes plus afin de recueillir de meilleures données pour aider à orienter des décisions stratégiques plus éclairées.28

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, assure un accès équitable pour tous les âgés aux soins de santé auditive et aux dispositifs d’assistance, et travaille avec les organismes appropriés pour sensibiliser davantage le public afin de prévenir, cerner et gérer la perte auditive et de déstigmatiser la déficience auditive.30

Recommandation 16

Que le gouvernement continue de miser sur la Stratégie nationale sur la démence et le travail du Comité consultatif ministériel sur la démence pour s’assurer que le pays s’attaque à l’accroissement de la démence au sein de la population vieillissante du Canada.....30

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mette au point une stratégie visant à lutter contre la malnutrition chez les âgés et à favoriser l’accès à des aliments sains et nutritifs.....30

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada élabore des services de soutien multilingues appropriés et adaptés à la culture pour les femmes âgées et qu’il appuie l’élaboration de programmes d’orientation pour aider les femmes âgées et leur famille à naviguer dans les complexités des systèmes de justice, d’immigration et de santé.....30

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada continue de concevoir des initiatives pour promouvoir le vieillissement en santé chez les femmes, y compris des programmes d'activité physique et de soutien en santé mentale.30

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada accorde des fonds pour assurer l'accès à des services qui répondent aux besoins en santé mentale de divers groupes d'aînés, y compris des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles, ainsi que des femmes vivant avec des handicaps et des femmes autochtones, et travaille avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que les divers groupes d'aînés aient accès à des espaces sécuritaires dans les établissements de soins de santé.32

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada étudie des options pour aider les aînés et les Canadiens en général à composer avec les coûts élevés des médicaments sur ordonnance, y compris en mettant sur pied un régime national d'assurance-médicaments, et veille à ce que l'on tienne compte des besoins particuliers des femmes aînées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-maladie, en particulier des problèmes financiers associés aux paiements directs des médicaments.34

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, examine les problèmes liés à la diversité en matière d'accès à des soins à domicile et dans la collectivité, en portant une attention spéciale aux besoins particuliers des femmes aînées, afin de pouvoir répondre aux besoins de celles-ci en matière de soins à domicile et dans la collectivité.....35

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada travaille avec les communautés nordiques et autochtones pour améliorer l'accès à des établissements de soins de longue durée et de soins palliatifs adaptés à leur culture dans leur communauté, et qu'il veille à ce que, lorsque les Aînés doivent quitter leur communauté pour recevoir des soins, ils aient accès à une alimentation et à un soutien communautaire adaptés à leur culture.36

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada examine l'expérience d'autres pays qui ont nommé soit un défenseur des aînés, soit un ombudsman des aînés, et évalue si cela serait avantageux au Canada.....39

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le problème de l'âgisme qui existe dans notre société et qui nuit à la population aînée et qu'il lance une campagne stratégique pour mettre fin à cette stigmatisation au Canada.....39

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada développe des programmes de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux aînés et qu'il veille à ce que ceux-ci soient au courant des ressources et du soutien dont ils peuvent profiter.40

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que des services adaptés à la culture et à l'âge, y compris des refuges et des maisons de transition ainsi que des services d'aide juridique, soient offerts à toutes les aînées victimes d'une forme de violence quelconque, et ce peu importe leur lieu de résidence.40



UNE VIE DE DÉVOUEMENT : AIDER LES FEMMES ÂÎNÉES À TIRER PROFIT DE LEUR LONGUE CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

INTRODUCTION

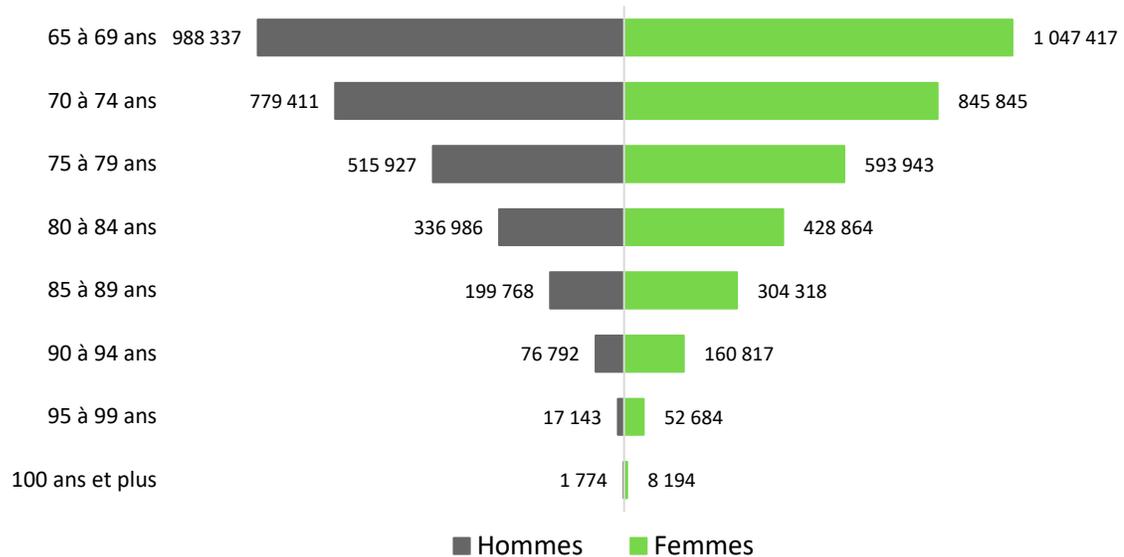
Les Canadiens vivent plus longtemps qu'avant, et la proportion d'aînés¹ au sein de la population canadienne croît à un rythme plus rapide que pour tout autre groupe d'âge. Les femmes sont surreprésentées parmi les 65 ans et plus, comme le montre la figure 1, et vivent plusieurs années de plus que les hommes en moyenne². L'espérance de vie des femmes nées entre 2014 et 2016 est de 84 ans, comparativement à 79,9 ans pour les hommes³.

Bien que les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes au Canada, les femmes aînées sont plus susceptibles de vivre avec un faible revenu que leurs pairs masculins, ce qui a un effet sur leur qualité de vie. Certains groupes de femmes, comme les femmes autochtones, sont particulièrement vulnérables de vivre avec un faible revenu⁴. Outre les difficultés liées au revenu, les femmes aînées éprouvent parfois des problèmes liés à la santé et au bien-être, et peuvent aussi être victimes de discrimination, d'exploitation et de violence fondée sur le sexe, ce qui n'est pas nécessairement le cas des hommes du même groupe d'âge.

-
- 1 Le terme « aîné » est utilisé par le gouvernement du Canada. Le Comité s'en sert donc dans le présent rapport pour décrire les personnes âgées de 65 ans et plus au Canada, à moins d'indication contraire. Il reconnaît toutefois que ce terme peut avoir des connotations âgéiste.
 - 2 Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO), *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0950 (Anne Milan, chef, Division de la statistique du travail, Statistique Canada); et 1035 (Sébastien Larochelle-Côté, rédacteur en chef, *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada).
 - 3 Statistique Canada, « [Espérance de vie et autres éléments de la table de mortalité, Canada, toutes les provinces excepté l'Île-du-Prince-Édouard](#) », *Tableau 13-10-0114-01*, consulté le 18 avril 2019.
 - 4 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0945 (Danielle Bélanger, directrice, Politiques stratégiques, Direction générale des politiques et des relations extérieures, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres).



Figure 1 – Nombre d’hommes et de femmes âgés de 65 ans et plus au Canada, selon la catégorie d’âge (1^{er} juillet 2018)



Source : Figure préparée à l’aide de données tirées de Statistique Canada, « [Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe](#) », *Tableau 17-10-0005-01* (anciennement CANSIM 051-0001), consulté le 3 mai 2019.

Conscient que les femmes aînées au Canada se butent à des problèmes particuliers qui peuvent miner leur qualité de vie, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a convenu, le 19 juin 2018, de réaliser une étude sur les facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité des femmes aînées au Canada, adoptant la motion suivante :

Il est convenu, — Que, conformément à l’article 108(2) du Règlement, le Comité permanent de la condition féminine entreprenne une étude pour examiner les défis auxquels les femmes âgées font face, en portant une attention particulière aux facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes, notamment :

- L’accès au transport;
- L’accès aux services de santé et aux médicaments;
- Le coût des services à domicile et de santé;
- L’accès au logement abordable;
- L’accès à la justice
- Le veuvage.

Que le Comité entreprenne cette étude pour une durée de huit réunions, fasse rapport à la Chambre à ce sujet et demande au gouvernement de déposer une réponse à son rapport⁵.

Le Comité a entendu 54 témoins, dont 10 à titre personnel, 11 à titre de représentants de cinq ministères et organismes fédéraux; les autres représentaient 18 organisations. Le Comité a reçu de l'information de représentants de Statistique Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada, du ministère de l'Emploi et du Développement social, du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Du 21 février au 2 mai 2019, il a consacré neuf réunions aux témoignages. De plus, 24 personnes et organisations ont présenté au Comité des mémoires et des notes d'allocution. L'annexe A donne la liste des témoins, et l'annexe B, la liste des mémoires.

Le rapport du Comité contient une analyse de la sécurité financière, de la santé et du bien-être des femmes âgées, et de leur vulnérabilité à la discrimination et à la violence fondée sur le sexe.

Les témoins ont parlé des facteurs qui peuvent contribuer à la pauvreté et à la vulnérabilité ainsi qu'à la perte d'autonomie chez les femmes âgées. Dans son rapport, le Comité présente les principaux facteurs mentionnés par les témoins, y compris :

- l'écart salarial entre les sexes qui perdure;
- la tendance des femmes à travailler à temps partiel et à faire du travail non rémunéré, par exemple la prestation de soins;
- l'espérance de vie plus longue des femmes, qui peut mener à des problèmes de santé physique plus graves et causer de l'insécurité financière;
- le manque de logements abordables et de services de transport accessibles;
- le manque de fonds pour les soins à domicile et les services de soutien communautaires;
- le coût élevé des médicaments, surtout en combinaison avec les coûts des autres nécessités de la vie, comme la nourriture et le logement;

5 FEWO, [Procès-verbal](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 juin 2018.



- l'isolement social;
- la discrimination et la violence fondée sur le sexe.

Le Comité estime que toute approche visant à assurer le vieillissement en santé et la qualité de vie des aînés du Canada doit tenir compte des points de vue, parfois communs, des divers groupes de femmes aînées et respecter le droit de ces femmes à l'indépendance et à l'autonomie. Ce n'est pas seulement le sexe, mais aussi d'autres aspects concourants de l'identité qui contribuent à la pauvreté et la vulnérabilité des femmes aînées : « Les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes membres de minorités ethnoculturelles ou immigrantes et les femmes LGBTQ⁶ sont confrontées à des défis uniques à mesure qu'elles vieillissent⁷. »

Le rapport du Comité et les recommandations qu'il contient ont pour but d'orienter le gouvernement du Canada quant aux mesures qui peuvent être mises en place pour éliminer les facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité des femmes aînées. Les membres du Comité tiennent à remercier les témoins qui ont partagé avec lui leurs connaissances, leurs idées et leurs observations tout au long de l'étude.

6 Lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre et queer.

7 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0945 (Krista James, directrice nationale, Centre canadien d'étude sur le droit des aînés).

ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES FEMMES ÂÎNÉES

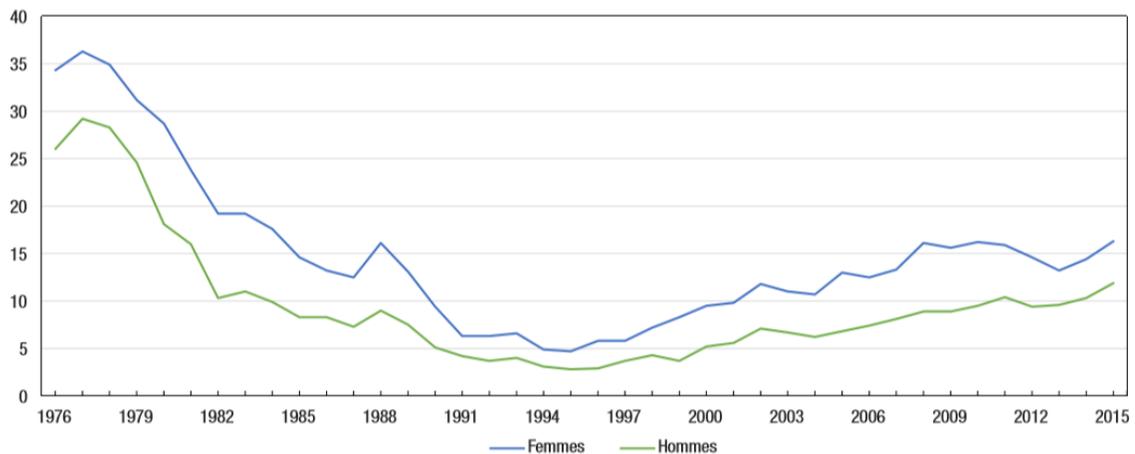
La pauvreté chez les aînés, y compris chez les femmes, a considérablement reculé au cours des dernières décennies⁸. Cependant, il demeure que les femmes aînées sont plus susceptibles que les hommes aînés de vivre avec un faible revenu et dans la pauvreté, comme le montre la figure 2⁹.

Figure 2 – Proportion de femmes et d'hommes âgés de 65 ans et plus à faible revenu (1976 à 2015)

Graphique 7

Proportion de femmes et d'hommes âgés de 65 ans et plus à faible revenu, Canada, 1976 à 2015

pourcentage



Note : Les estimations excluent les territoires et les réserves des Premières Nations.

Les mesures de faible revenu (MFR) sont des mesures relatives du faible revenu, dont le seuil est fixé à 50 % du revenu médian ajusté du ménage. Ces mesures sont classées selon le nombre de personnes faisant partie du ménage, de manière à rendre compte des économies d'échelle attribuables à la taille du ménage.

Les estimations sont fondées sur les données des enquêtes suivantes : l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1976 à 1992, une combinaison de l'EFC et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1993 à 1997, l'EDTR de 1998 à 2011 et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) à partir de 2012. Pour obtenir plus de renseignements, voir Statistique Canada, 2015, « Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011 », *Série de documents de recherche — Revenu*, n° 003, produit n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada. De plus, deux révisions antérieures des données sur le revenu sont décrites dans les documents de Cotton, Cathy, 2000, « D'une enquête à l'autre : une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR, 1989-1997 », n° 002, produit n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada; et de Lathe, Heather, 2005, « Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003 », n° 009, produit n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Enquête sur les finances des consommateurs, 1976 à 2015, totalisation personnalisée.

Source : Dan Fox et Melissa Moyser, Ph. D., « [Le bien-être économique des femmes au Canada](#) », *Femmes au Canada : rapport statistique fondée sur le sexe*, 89-503-X, Statistique Canada, 16 mai 2018, p. 17.

8 Women Focus Canada Inc., *Oluremi (Remi) Adewale, Ph. D. – Women Focus Canada*, mémoire.

9 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0850 (Katherine Scott, chercheuse principale, Centre canadien de politiques alternatives); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 0855 (Luce Bernier, présidente, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0850 (Michael Udy, Président, Seniors Action Quebec).



Divers facteurs liés à l'identité influent sur les expériences de la vulnérabilité et de la pauvreté chez les aînées, y compris l'ethnicité, le statut d'immigration, les handicaps, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'identité autochtone¹⁰. Par exemple, certains groupes d'aînées, comme les immigrantes, les Autochtones et les femmes qui vivent seules ou avec des personnes qui ne sont pas membres de leur famille, sont plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté¹¹. Le Comité a entendu que même si les femmes aînées ne sont pas un groupe homogène, les Autochtones aînées ont des expériences communes qui ont des répercussions sur elles en tant que groupe : colonisation, pensionnats, rafle des années 1960 et politiques discriminatoires préjudiciables à la santé et au bien-être¹².

Chez les femmes aînées, la pauvreté « est souvent fonction d'événements qui se sont passés durant toute leur vie¹³ » et n'est pas seulement liée à l'âge¹⁴. Les témoins ont mentionné plusieurs difficultés auxquelles les femmes se butent tout au long de leur vie et pouvant avoir une incidence sur leur sécurité financière en tant qu'aînées :

- Les femmes gagnent moins que les hommes au cours de leur vie : leur revenu est généralement moindre, en partie à cause des disparités salariales entre les sexes, mais aussi parce que les femmes occupent de manière disproportionnée des emplois faiblement rémunérés ou à temps partiel¹⁵.
- Les femmes sont doublement désavantagées puisqu'elles gagnent moins que les hommes durant leur vie, mais vivent en moyenne plus longtemps qu'eux : elles doivent donc subvenir à leurs besoins pendant plus longtemps avec un revenu plus faible et moins d'économies que les hommes¹⁶.

10 Centre canadien d'étude sur le droit des aînés, *Mémoire*, 28 mars 2019; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0850 (Katherine Scott).

11 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0850 (Katherine Scott); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0950 (Anne Milan).

12 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0910 (Chaneesa Ryan, directrice de la santé, Association des femmes autochtones du Canada).

13 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0945 (Krista James).

14 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0845 (Lia Tsotsos, directrice, Centre for Elder Research, Sheridan College).

15 Voir par exemple : Women Focus Canada Inc., *Oluremi (Remi) Adewale, Ph. D. – Women Focus Canada*, mémoire; The Interior BC Council on Aging, *Mémoire sur la condition féminine : Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité*, mémoire; 2019; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis, présidente, International Longevity Centre) et 0855 (Katherine Scott); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0915 (Chaneesa Ryan).

16 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis) et 0855 (Katherine Scott).

- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de prendre soin de leurs enfants ou des membres de leur famille sans rémunération, ce qui les empêche de participer pleinement à la population active¹⁷. Elles continuent de le faire en vieillissant, lorsqu'elles doivent prendre soin de leurs partenaires, parents ou petits-enfants¹⁸. Les témoins ont affirmé que le travail d'aidant naturel n'est pas suffisamment reconnu et ont expliqué qu'il faudrait offrir une rétribution financière accrue pour ce genre de travail afin d'en limiter les répercussions sur la sécurité économique des femmes âgées¹⁹.

Des représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social ont parlé au Comité d'*Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, qui a été publiée en août 2018. Cette stratégie fédérale établit un seuil de pauvreté officiel, lequel est fondé sur la mesure du panier de consommation²⁰, de même que des objectifs de réduction de la pauvreté²¹.

REVENU DES FEMMES ÂÎNÉES

Puisque les femmes touchent un revenu moins élevé que les hommes durant leur vie, elles contribuent de plus petits montants au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime des rentes du Québec (RRQ), ainsi qu'à d'autres régimes d'épargne, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (RÉER) ou les comptes d'épargne libre d'impôt

-
- 17 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0845 (Jackie Holden, directrice principale, Division des politiques sur les aînés, des partenariats et de la mobilisation, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, ministère de l'Emploi et du Développement social); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0915 (Chaneesa Ryan).
- 18 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0945 (Krista James).
- 19 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 1000 (Mary Moody, à titre personnel) et 1000 (Lana Schriver, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 1025 (Oluremi Adewale, directrice générale, présidente, fondatrice, Women Focus Canada Inc.) et 1025 (Amanda Grenier, professeure, Université McMaster, à titre personnel); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0950 (Colleen Young, à titre personnel) et 0955 (Juliette Noskey, à titre personnel).
- 20 Il existe plusieurs façons de mesurer la pauvreté. Statistique Canada et le ministère de l'Emploi et du Développement social utilisent la mesure fondée sur le panier de consommation, soit le prix d'un panier de biens et de services dont une personne a besoin pour satisfaire ses besoins de base et avoir un niveau de vie modeste. Voir : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1015 (Sébastien Larochelle-Côté).
- 21 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0845 (Jackie Holden).



(CELLI), ce qui peut avoir une incidence directe sur le revenu des femmes âgées²². Une témoin a expliqué sa situation : « En raison de mon entrée tardive sur le marché du travail rémunéré, je n'ai pas eu le temps de me préparer adéquatement à la retraite en ce qui concerne le RPC ou un régime de retraite indépendant en milieu de travail²³. »

Chez les femmes âgées, la pauvreté « est souvent fonction d'événements qui se sont passés durant toute leur vie » et n'est pas seulement liée à l'âge.

De plus, certains groupes d'âgées qui n'ont pas fait partie de la population active canadienne pendant longtemps, par exemple certaines immigrantes ou réfugiées, reçoivent de plus petites prestations du RPC²⁴. Les témoins ont insisté sur le fait que les femmes doivent pouvoir contribuer au RPC ou au RRQ si elles travaillent moins d'heures ou encore si elles restent à la maison à temps plein pour effectuer du travail non rémunéré²⁵.

Le Comité s'est fait dire que le choix de certaines personnes de rester à la maison avait une valeur importante : « Étant donné que je suis restée à la maison, j'ai été en mesure de faire beaucoup de bénévolat. J'ai fait du bénévolat dans les écoles de mes enfants, dans ma communauté religieuse et dans les refuges pour sans-abri, et j'ai fait partie des conseils d'administration de plusieurs organismes à but non lucratif²⁶. » Selon Colleen Young,

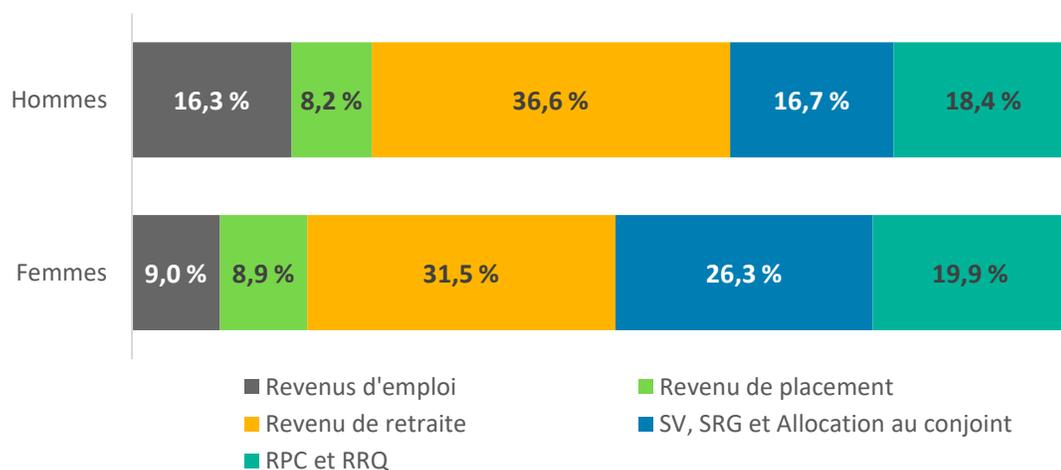
De nos jours, une jeune femme devrait pouvoir envisager tranquillement d'élever sa famille en étant mère au foyer ou en travaillant à temps partiel ou à temps plein, si elle le souhaite, sachant qu'en vieillissant, elle recevra les mêmes déductions et prestations que son conjoint, voire une pension. Voilà la clé. À quoi a-t-elle droit si elle choisit d'être mère au foyer, sans emploi, mais jouant un rôle crucial dans l'épanouissement de sa

-
- 22 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 1000 (Gisèle Tassé-Goodman, vice-présidente, Réseau FADOQ); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1025 (Laura Tamblin Watts, agente principale des politiques publiques, Association canadienne des individus retraités (CARP)); The Interior BC Council on Aging, *Mémoire sur la condition féminine : Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité*, mémoire, 2019; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0955 (Mary Moody).
- 23 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 1000 (Lana Schriver).
- 24 Institut canadien de recherches sur les femmes, *Mémoire produit par l'Institut canadien de recherches sur les femmes à l'intention du Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de son étude sur les défis auxquels les femmes âgées font face*, mémoire, 28 mars 2019.
- 25 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019 0945 (Krista James, directrice nationale, Centre canadien d'études sur le droit des aînés); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 1000 (Lana Schriver); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 1000 (Mary Moody).
- 26 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 1005 (Shirley Allan, à titre personnel).

famille? Jamais une valeur financière n'a été assignée à un emploi aussi primordial et déterminant dans ce monde²⁷.

Une représentante de Statistique Canada a indiqué que la pauvreté tend à diminuer lorsque les personnes atteignent un certain âge en raison principalement de transferts accordés par le gouvernement, comme les programmes de la Sécurité de la vieillesse (SV)²⁸ et de Supplément de revenu garanti (SRG)²⁹ : « Sans ces deux programmes, le taux de pauvreté des aînés serait cinq fois plus élevé qu'il ne l'est actuellement³⁰ ». La SV et le SRG représentent une part considérable du revenu total des femmes aînées, comme le montre la figure 3.

Figure 3 – Sources principales de revenus pour les aînés, par proportion du revenu total, par sexe (2013)



Note : Abréviations : Sécurité de la vieillesse (SV), Supplément de revenu garanti (SRG), Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ).

Source : Figure préparée à l'aide de données tirées de : Tamara Hudon et Anne Milan, « [Tableau 7 : Sources de revenu en proportion du revenu total, femmes et hommes de 65 ans et plus, Canada, 2003 et 2013](#), » *Les femmes âgées*, Femmes au Canada : rapport statistique fondée sur le sexe, 89-503-X, Statistique Canada, 30 mars 2016.

27 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0950 (Colleen Young).

28 La SV est un programme offert aux Canadiens de plus de 65 ans qui ont habité au Canada dix ans ou plus. Il est financé à partir des recettes fiscales générales du gouvernement fédéral.

29 Dans le cadre de la SV, le SRG est une prestation mensuelle additionnelle offerte aux bénéficiaires de la SV qui ont un faible revenu et vivent au Canada.

30 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0950 (Anne Milan).



Les témoins ont affirmé que les prestations de la SV et du SRG ne permettent pas à une personne « de vivre décemment, c'est-à-dire de se loger confortablement, de se nourrir et de s'habiller correctement, de se soigner, et encore moins de participer minimalement à la vie sociale, aux loisirs et aux événements culturels, sans oublier les coûts [du transport] et des voyages³¹ ». Le coût de la vie varie considérablement d'une région du pays à l'autre, de sorte que les montants fixes de la SV ou du SRG ne couvrent pas nécessairement le coût de la vie à certains endroits³². Certains témoins ont également mentionné que les critères d'admissibilité de la SV, plus particulièrement la nécessité d'avoir vécu au Canada pendant au moins dix ans depuis l'âge de 18 ans, excluent certains aînés vulnérables, comme les immigrants³³. Plusieurs témoins ont recommandé une hausse des prestations fédérales accordées aux aidants et la transformation du crédit d'impôt aux aidants en crédit remboursable³⁴.

Dans son mémoire, le Réseau FADOQ a signalé que les aînés ont souvent plus de dépenses quotidiennes que les personnes appartenant à d'autres groupes d'âge, en raison du coût des médicaments et des dispositifs d'assistance. Pour payer ces coûts, certains aînés doivent utiliser leur RÉER ou Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)³⁵.

Le veuvage peut aussi avoir une incidence négative sur le revenu des femmes aînées. Une personne peut perdre une importante source de revenus lorsqu'elle vit plus longtemps que son conjoint. Lorsque meurt un bénéficiaire de la SV ou du SRG, le conjoint survivant ne peut plus compter sur cet argent pour satisfaire ses obligations financières et doit donc restructurer ses finances personnelles³⁶. De plus, comme l'a expliqué un témoin, les femmes qui ne s'occupaient pas des finances du ménage ont beaucoup à apprendre lorsqu'elles deviennent veuves, et le fait que la plupart des services gouvernementaux sont surtout offerts en ligne vient compliquer la situation³⁷.

31 Coalition citoyenne pour mieux vivre et mieux vieillir, [*Recommandation au Comité de la Chambre des communes sur la situation des femmes aînées*](#), mémoire, 20 mars 2019; et Association des syndicalistes à la retraite du Canada, [*Mémoire présenté au Comité de la condition féminine dans le cadre de son étude sur les défis des femmes aînées*](#), mémoire, 20 mars 2019.

32 FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 1015 (Krista James).

33 *Ibid.*; et FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 0955 (Lori Weeks).

34 Voir par exemple : FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 1000 (Gisèle Tassé-Goodman); et FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 1015 (Laura Kadowaki, chercheuse en politiques, Côte ouest, Association canadienne des individus retraités) et 0900 (Luce Bernier).

35 Réseau FADOQ, [*Mémoire—Défis des femmes aînées au Canada*](#), 28 février 2019.

36 FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 0900 (Danis Prud'homme); et FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 1000 (Gisèle Tassé-Goodman).

37 FEWO, [*Témoignages*](#), 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0845 (Lia Tsotsos).

Les témoins ont insisté sur l'importance d'offrir une formation sur les finances aux femmes pour les aider à bien planifier leur retraite³⁸. De plus, le Comité s'est fait dire qu'il est primordial « d'aider les femmes à comprendre les rôles que jouent différents mécanismes financiers au cours de leur vie³⁹ ». Il est également important d'offrir ce genre de formation aux femmes âgées, puisqu'elles ont généralement moins confiance en leurs connaissances financières que les hommes⁴⁰. Par ailleurs, certains témoins ont indiqué que les âgés peuvent avoir besoin d'aide pour comprendre les programmes s'offrant à eux et y accéder⁴¹.

Pour aider à aplanir les difficultés que rencontrent les femmes tout au long de leur vie et qui peuvent nuire à leur sécurité financière quand elles arrivent à un âge avancé, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de s'attaquer aux disparités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail en accordant la priorité à l'équité salariale et en assurant une plus grande sécurité financière aux femmes plus tard dans leur vie.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que le soutien actuel et les crédits d'impôt pour les aidants naturels répondent aux besoins des familles qui s'occupent des âgés.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, dans le but d'assurer la sécurité financière à la retraite de toutes les personnes au Canada et de reconnaître la valeur du travail d'aidant non rémunéré, prévoit dans le Régime de pensions du Canada des dispositions, comme l'option de retrait de l'assurance-emploi, ou qu'il mette en place des avantages fiscaux pour les personnes qui restent à la maison pour prendre soin de membres de leur famille, y compris celles qui le font à temps plein, pour leur permettre de participer de

38 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1025 (Laura Tamblyn Watts); et YWCA Hamilton, *Difficultés rencontrées par les femmes âgées et facteurs contributifs de leur pauvreté et vulnérabilité*, mémoire, 2019.

39 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1025 (Laura Tamblyn Watts).

40 The Interior BC Council on Aging, *Mémoire sur la condition féminine : Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité*, 2019.

41 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0925 (Michael Udy).



façon concrète à ce régime contributif; la définition d'aidant devrait englober les conjoints, les enfants, les petits-enfants et les Aînés autochtones.

Pour aider à accroître la sécurité financière des femmes âgées, plus particulièrement celles à faible revenu, le Comité recommande :

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage d'apporter des changements aux programmes de Supplément de revenu garanti (SRG) et de Sécurité de la vieillesse (SV) afin d'accroître la sécurité financière des femmes âgées, par exemple :

- **s'assurer que les femmes âgées qui sont financièrement vulnérables, y compris celles qui viennent d'arriver au Canada, connaissent le SV et y ont accès;**
- **examiner la possibilité de verser pendant quelques mois les prestations de SRG d'un bénéficiaire décédé au conjoint survivant pour permettre à cette personne de restructurer ses finances personnelles.**

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada examine la possibilité de mettre au point un programme d'entrepreneuriat pour les personnes âgées (peut-être dans le cadre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat) et fournisse du soutien et des services aux femmes âgées pour leur permettre de mettre sur pied leur propre entreprise ou d'acquérir des compétences particulières.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada envisage de supprimer l'exigence relative aux retraits minimums obligatoires des fonds enregistrés de revenu de retraite qui entrent en vigueur à la fin de la 71^e année d'une personne afin de s'assurer que les aînés qui choisissent de travailler après l'âge de 70 ans ou qui ont d'autres sources de revenus ne soient pas tenus de faire les retraits minimums.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada examine les prestations et les mesures fiscales pour les personnes vivant avec un handicap afin que ces personnes ne soient pas pénalisées financièrement pour avoir augmenté le nombre d'heures qu'elles travaillent dans un emploi rémunéré

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES ÂÎNÉES

Le genre [...] influe sur la plupart des déterminants de la santé, dont l'éducation, l'emploi, le revenu, les réseaux sociaux, les environnements physique et social et les services de santé. [...] La première étape pour réduire les inégalités en santé chez les aînés consiste à réduire les disparités socioéconomiques, principalement celles liées au genre⁴².

Différents facteurs peuvent influencer sur la santé et le bien-être des femmes au fur et à mesure que celles-ci vieillissent. Certains, comme une situation socioéconomique défavorable⁴³, le fait de vivre seule⁴⁴ et la fragilité⁴⁵, touchent plus les femmes que les hommes et peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé et le bien-être en général des aînées. La présente section du rapport examine différents aspects liés à la santé des femmes aînées, y compris l'accès à des logements sécuritaires et abordables, l'isolement social, certains problèmes de santé, ainsi que l'accès aux médicaments sur ordonnance et aux services de soins à domicile.

Pour aider à améliorer la santé et le bien-être des femmes aînées, le Comité recommande :

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada continue d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes plus à l'élaboration de toutes les politiques et de tous les programmes concernant les personnes aînées, et qu'il mette au point des programmes qui répondent aux besoins particuliers des femmes des minorités et des membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et bispirituelle.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada travaille avec le Conseil national des aînés et d'autres intervenants, y compris des groupes de femmes, pour concevoir une stratégie nationale pour les aînés qui réponde aux besoins de la population aînée du Canada, qui assure la

42 Women Focus Canada Inc., *Oluremi (Remi) Adewale, Ph. D. – Women Focus Canada*, mémoire.

43 *Ibid.*

44 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 0950 (Lori Weeks).

45 Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées, *Résoudre les problèmes auxquels font face les femmes âgées*, mémoire, mars 2019.



prestation équitable de mesures de soutien et de services partout au pays et qui tienne compte des besoins uniques des femmes, des groupes minoritaires et de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et bispirituelle.

ACCÈS À DES LOGEMENTS SÉCURITAIRES, ACCESSIBLES ET ABORDABLES

Bien des aînées, surtout celles vivant seules ou en régions rurales, ou encore celles à faible revenu, ont de la difficulté à trouver un logement sécuritaire, accessible et abordable⁴⁶. Le Comité a appris que 14 % des ménages dirigés par un aîné ont des besoins impérieux en matière de logement. Les personnes ayant de tels besoins consacrent au logement plus de 30 % de leur revenu. Les aînés vivant seuls sont plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement, et c'est le cas de plus de femmes vivant seules (27 %) que d'hommes vivant seuls (21 %)⁴⁷. Des témoins ont également indiqué au Comité qu'ils avaient constaté une hausse du nombre de femmes aînées sans abri⁴⁸. Il a également été question de l'Allocation canadienne pour le logement⁴⁹ prévue, qui offrira aux aînés à faible revenu des prestations annuelles totalisant 2 500 \$ à compter de 2020⁵⁰.

Les témoins ont décrit au Comité les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour améliorer l'accès à des logements sécuritaires, accessibles et abordables dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL). Cette stratégie est « principalement axée sur les populations vulnérables, notamment les aînés, qui ont des besoins particuliers en matière de logement et qui, souvent, disposent de ressources financières limitées⁵¹ ». Un représentant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a informé le Comité que les aînés pourraient bénéficier des projets de

46 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0845 (Jackie Holden); et Ontario Association of Interval and Transition Houses, *Défis auxquels les femmes aînées font face*, mémoire, 28 mars 2019.

47 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0855 (Charles MacArthur, premier vice-président, Aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement).

48 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019 0900 (Margaret Gillis); et YWCA Hamilton, *Difficultés rencontrées par les femmes âgées et facteurs contributifs de leur pauvreté et vulnérabilité*, mémoire, 2019.

49 Le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Allocation canadienne pour le logement en novembre 2017 dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Cette allocation devrait être lancée en 2020. Pour plus de renseignements, voir : gouvernement du Canada, *Stratégie nationale sur le logement du Canada : Un chez-soi d'abord*.

50 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0930 (Charles MacArthur).

51 *Ibid.*, 0850.

construction d'unités de logement abordables et des projets de rénovation financés grâce au Fonds national de co-investissement pour le logement de la SNL, ainsi que des investissements dans le parc de logements communautaires⁵², précisant que 33 % de tous les investissements réalisés dans le cadre de cette stratégie viseront à répondre aux besoins des femmes et des filles⁵³. Le Comité a toutefois entendu que le financement prévu par la SNL « ne suffira absolument pas à répondre aux besoins⁵⁴ » et que la Stratégie doit « mieux répondre aux besoins des aînées en matière de logement⁵⁵ ».

Par ailleurs, les témoins ont insisté sur l'importance de l'autonomie et du maintien des aînés dans leur foyer⁵⁶. Voici, par exemple, ce qu'Anita Pokiak, membre du conseil de Pauktuutit Inuit Women of Canada, a dit au Comité à ce sujet : « Je sais que beaucoup de personnes âgées n'aiment pas être en résidence, car elles tiennent à leur dignité et à leur indépendance⁵⁷ ». Les témoins ont parlé de solutions novatrices qui pourraient aider les aînés à rester chez eux ou à trouver un logement qui répond à leurs besoins, comme les cohabitats (il s'agit pour « plusieurs personnes de se réunir pour former une communauté résidant au même endroit⁵⁸ ») et la conception universelle, qui permet aux gens de vieillir en toute sécurité là où ils habitent⁵⁹. Selon un représentant de la SCHL, « [l]a conception universelle est le principe voulant que les logements soient construits de sorte qu'il soit facile de les adapter au fur et à mesure que la population vieillit⁶⁰ ».

Pour aider les femmes aînées à demeurer indépendantes et s'assurer qu'elles puissent vieillir chez elles, le Comité recommande :

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de veiller à ce que la Stratégie nationale sur le logement prenne en compte les besoins particuliers des aînés en matière de logement et leur accorde la priorité dans le respect des besoins intersectionnels des

52 *Ibid.*, 0855.

53 *Ibid.*

54 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0940 (Katherine Scott).

55 *Ibid.*, 0900 (Margaret Gillis).

56 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 1005 (Oluremi Adewale).

57 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1010 (Anita Pokiak, membre du conseil, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

58 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 0955 (Lori Weeks).

59 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0915 et 0920 (Charles MacArthur).

60 *Ibid.*, 0915.



groupes comme les femmes, les communautés minoritaires et les membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer et bispirituelle, et qu'il continue de recueillir des données pour combler le manque de renseignements sur les femmes âgées vivant seules.

ISOLEMENT SOCIAL ET SOLITUDE

Comme l'a entendu le Comité, un grand nombre de Canadiens souhaitent vieillir dans leur demeure et leur collectivité. Or, les témoins ont ajouté qu'il faut mettre en place des services de soutien adéquats pour ces aînés, surtout ceux vivant seuls. Le fait de vivre seul peut contribuer à l'isolement social des aînés, et puisque les femmes sont plus susceptibles d'habiter seules, elles sont plus nombreuses à souffrir d'isolement social⁶¹. Les témoins ont mentionné d'autres facteurs contribuant à l'isolement social des aînés, y compris les suivants⁶² :

- la pauvreté et l'insécurité financière;
- les problèmes de santé, comme les douleurs chroniques, vivre avec des handicaps et des troubles de santé mentale;
- les antécédents de discrimination et de violence;
- l'absence de moyens de transport accessibles et abordables, y compris la perte du permis de conduire;
- la vie en résidence;
- les barrières linguistiques;
- le manque d'accès à l'information sur les services offerts aux aînés, plus particulièrement aux renseignements sous forme numérique;
- le manque de fonds et de ressources pour les programmes communautaires à l'intention des aînés.

61 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0855 (Michael Udy); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 0950 (Lori Weeks); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 0945 (Oluremi Adewale).

62 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 1035 (Amanda Grenier); Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, *Mémoire parlementaire*, 29 mars 2019; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0945 (Danielle Bélanger); Ontario Association of Interval and Transition Houses, *Défis auxquels les femmes âgées font face*, mémoire, 28 mars 2019; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0900 (Vanessa Herrick, directrice générale, Aînés Action Québec) 0850 (Lia Tsotsos).

Les témoins ont expliqué que l'isolement social peut avoir d'importantes répercussions sur la santé mentale et physique, ainsi que sur la qualité de vie des aînés. L'isolement social peut entraîner une rupture des liens sociaux et une perte de l'estime de soi; une vulnérabilité accrue à l'exploitation, une détérioration de la santé physique et cognitive, une mauvaise alimentation et une plus grande incidence de mortalité chez les aînés⁶³. Les témoins ont cependant insisté sur l'importance de reconnaître que certains aînés préfèrent vivre seuls et qu'il faut peut-être remettre en question les hypothèses âgistes⁶⁴.

Les témoins ont souligné l'importance des centres pour personnes aînées, des collectivités amies des aînés, des occasions de bénévolat, de l'accès au transport, des services d'aide téléphonique et des programmes communautaires lorsqu'il s'agit de combattre l'isolement social des aînés⁶⁵. Offert par Emploi et

[L]’isolement social peut avoir d’importantes répercussions sur la santé mentale et physique, ainsi que sur la qualité de vie des aînés.

Développement social Canada, le programme Nouveaux Horizons pour

les aînés du gouvernement du Canada sert à financer, à l'aide de subventions et de contributions, des projets visant à consolider l'autonomie des aînés dans leurs collectivités. Ce programme a notamment pour objectif de favoriser la participation sociale et l'inclusion des aînés⁶⁶. Des témoins ont expliqué que de nombreux programmes ciblant différents aspects de l'isolement social sont ainsi financés, mais que ces programmes, pourtant efficaces, prennent fin lorsque le financement est épuisé⁶⁷.

63 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0845 (Jackie Holden); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0900 (Margaret Gillis) et 0930 (Katherine Scott); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 1015 (Madeleine Bélanger, à titre personnel).

64 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0915 (Lia Tsotsos).

65 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 (Anna Romano, directrice générale, Centre pour la promotion de la santé, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques, Agence de la santé publique du Canada); Transportation Options Network for Seniors, *Les femmes et le transport au Manitoba*, mémoire; Saskatoon Services for Seniors, *Défis auxquels les femmes aînées font face au Canada*, mémoire, 29 mars 2019; et YWCA Hamilton, *Difficultés rencontrées par les femmes âgées et facteurs contributifs de leur pauvreté et vulnérabilité*, mémoire, 2019.

66 Gouvernement du Canada, *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*.

67 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0940 (Lia Tsotsos).



Par ailleurs, en raison du manque de services de santé dans de nombreuses collectivités inuites, il arrive souvent que les aînés inuits doivent partir loin de leur famille, de leur culture et de leur communauté pour obtenir des soins. Leur départ est une grande perte pour la communauté et contribue à l'isolement social de ces aînés. En raison du coût et de l'inaccessibilité des transports en régions éloignées, il arrive souvent que les familles ne puissent pas rendre visite à leurs aînés inuits forcés à installer dans des centres de soins de longue durée au sud, ou puissent le faire seulement rarement. L'éloignement, tant de la collectivité que de la culture, peut avoir des effets négatifs à long terme sur les aînés, tels que l'isolement social et la perte de la culture, et des conséquences pour les communautés, qui perdent des aidants et des enseignants des traditions⁶⁸.

Pour combattre les facteurs mentionnés par les témoins qui contribuent à l'isolement social et nuisent à l'accès aux services, le Comité recommande :

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada continue à appuyer le Conseil national des aînés afin de sensibiliser davantage les gens au problème de l'isolement social des aînés et qu'il continue à accroître le financement accordé pour le programme Nouveaux horizons pour les aînés afin d'appuyer des projets axés sur les aînés qui visent à combattre l'isolement social et ainsi aider les aînés, y compris les femmes aînées vivant en milieu rural et éloigné et les femmes immigrantes, à continuer de participer pleinement à la vie communautaire.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de son investissement dans l'infrastructure de transport, collabore avec les provinces et les territoires pour remédier au manque d'options de transport pour les aînés vivant dans les collectivités rurales et éloignées.

SANTÉ DES FEMMES AÎNÉES

Les témoins ont indiqué que des données fiables sont nécessaires pour établir des politiques et des programmes efficaces à l'appui des aînés au Canada. Bien que l'Agence de la santé publique du Canada et Statistique Canada mènent des recherches sur différents aspects de la vie des aînés canadiens, y compris la santé et le bien-être, il reste

68 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 0950 et 1000 (Anita Pokiak).

encore des manques à combler⁶⁹. Par exemple, Helen Kennedy d'Égale Canada et Chaneesa Ryan de l'Association des femmes autochtones du Canada ont indiqué que les études sur la santé négligent peut-être certains groupes de femmes et d'aînées, comme les « femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres, [queers], intersexuées et bispirituelles » ainsi que les Autochtones⁷⁰. En outre, Statistique Canada a noté un manque de données administratives au sujet des aînés au Canada, notamment sur les expériences des gens qui vivent dans des résidences prodiguant des soins⁷¹.

En raison du vieillissement de la population canadienne, un pourcentage plus grand de Canadiens ont besoin de services de santé particuliers. Puisque la prévalence de certaines maladies chroniques augmente avec l'âge, il est probable que les Canadiens de 65 ans et plus souffrent d'au moins un trouble chronique⁷². En outre, puisque les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, elles sont plus susceptibles qu'eux de développer une telle maladie, ou un handicap, et d'avoir des troubles complexes de santé en vieillissant.

Par ailleurs, les témoins ont indiqué que, comparativement aux autres groupes de population du Canada, les Autochtones éprouvent en général moins de bien-être. De plus, en vieillissant, les femmes autochtones sont plus susceptibles de développer des troubles chroniques, de la démence ou des handicaps, et ce plus tôt que les femmes non autochtones⁷³. Malgré la prévalence de ces problèmes de santé chez les populations autochtones, l'accès aux services de santé nécessaires est parfois limité. Chaneesa Ryan de l'Association canadienne des femmes autochtones a expliqué que « 44 % des membres des Premières Nations âgés de 55 ans et plus ont besoin d'un service de soins continus ou de plusieurs de ces services. Cependant, moins de 1 % d'entre eux ont accès à des établissements de soins de longue durée dans les réserves.⁷⁴ ».

Afin d'aider à améliorer la santé des femmes aînées, le Comité recommande :

69 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 et 1005 (Anna Romano).

70 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0910 (Helen Kennedy, directrice exécutive, Égale Canada); et 940 (Chaneesa Ryan).

71 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0955 (Anne Milan).

72 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 (Anna Romano).

73 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0915 (Chaneesa Ryan).

74 *Ibid.*, 0920.



Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada continue d'inclure les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles âgées et vieillissantes dans la recherche intersectionnelle qui auparavant ne concernait que les femmes.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que les recherches et les études appuyées par le gouvernement sur le vieillissement et les questions touchant les personnes âgées soient fondées sur l'analyse comparative entre les sexes plus afin de recueillir de meilleures données pour aider à orienter des décisions stratégiques plus éclairées.

Problèmes de santé particuliers des femmes âgées

Le Comité a entendu que parmi les populations vieillissantes, « [l]es maladies cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, les cancers, l'ostéoporose et les maladies cognitives et psychiatriques⁷⁵ » sont les troubles de santé les plus prévalents. Comparativement à leurs pairs masculins, les femmes âgées sont disproportionnellement touchées par l'ostéoporose et l'arthrite rhumatoïde⁷⁶. Tout comme pour les maladies chroniques, la prévalence des handicaps augmente avec l'âge; elle est donc plus élevée chez les femmes que les hommes au cours de leur vie⁷⁷. Enfin, des maladies mentales peuvent survenir plus tard dans la vie à la suite de transition importante liée au vieillissement⁷⁸.

Les témoins ont mentionné certains problèmes de santé précis et leurs répercussions sur la santé et le bien-être des femmes, y compris les problèmes dentaires, la démence, une mauvaise alimentation, la perte d'ouïe et les blessures liées à des chutes. Les chutes en particulier présentent un grave risque pour la santé physique et mentale générale des aînés; près de 20 % des aînés qui font une chute meurent dans l'année suivant l'incident⁷⁹. Les prochains paragraphes décrivent d'autres problèmes de santé.

Les soins dentaires sont essentiels à la santé en général. Une mauvaise hygiène buccale peut entraîner des maladies buccodentaires qui, en l'absence de traitement, peuvent

75 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis).

76 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 (Anna Romano).

77 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, *Mémoire parlementaire*, 29 mars 2019.

78 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 (Anna Romano).

79 *Ibid.*

exiger des soins d'urgence coûteux et mener à des complications pour la santé. Or, il est possible d'éviter ces maladies. L'accès aux soins dentaires n'est pas toujours facile pour les aînés qui dépendent des autres pour leurs soins et leur transport ou encore pour ceux qui n'ont pas d'assurance dentaire⁸⁰.

Par ailleurs, les femmes aînées sont plus susceptibles que leurs pairs masculins de recevoir un diagnostic de démence⁸¹. Les femmes aînées comptent pour environ les deux tiers des 7,1 % de Canadiens atteints de démence. Ce sont souvent les femmes qui prennent soin des personnes atteintes de cette maladie, ce qui a pour effet d'accroître leur stress mental, physique et financier⁸². Le Comité a entendu une représentante de l'Agence de santé publique du Canada qui dirige l'élaboration d'une stratégie nationale sur la démence, laquelle devrait être publiée au printemps 2019⁸³. Étant donné que les femmes sont, de différentes façons, disproportionnellement touchées par la démence⁸⁴, cette stratégie risque de concerner particulièrement les femmes aînées.

Certains témoins ont parlé de facteurs liés au vieillissement qui peuvent mener à un mauvais diagnostic chez les personnes aînées. Par exemple, une bonne alimentation, notamment l'accès à des aliments traditionnels pour les aînés autochtones⁸⁵, joue un rôle déterminant dans la santé des aînés. Les aînés peuvent recevoir un diagnostic erroné en raison de déficiences cognitives occasionnées par une mauvaise alimentation. Par exemple, Laura Tamblyn Watts, de l'Association canadienne des individus retraités, a indiqué que les symptômes résultant d'une mauvaise alimentation peuvent mener à un diagnostic erroné de démence⁸⁶. Dans la même veine, certains professionnels de la santé peuvent ne pas reconnaître les signes de la perte d'ouïe chez les aînés et poser un diagnostic de troubles cognitive⁸⁷. La stigmatisation, les coûts et des problèmes d'estime de soi peuvent empêcher les aînés d'obtenir des services de santé auditive, ce qui peut

80 Association canadienne des hygiénistes dentaires, *Mémoire au Comité permanent de la condition féminine sur les défis auxquels les femmes aînées font face au Canada*, mémoire, 29 mars 2019; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 1035 (Oluremi Adewale).

81 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 (Anna Romano).

82 *Ibid.*; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis).

83 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 1000 (Anna Romano).

84 *Ibid.*; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis).

85 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1020 (Anita Pokiak).

86 *Ibid.*, 1020 (Laura Tamblyn Watts).

87 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 0845 (Jean Holden, membre du conseil consultatif, Hearing Health Alliance of Canada) et 0850 (Valerie Spino, membre du conseil consultatif, Hearing Health Alliance of Canada); et Cathy Cuthbertson, *Mémoire*.



entraîner des troubles de santé mentale, l'isolement social, un risque accru de chutes et d'autres complications liées à la santé chez les aînés⁸⁸.

Pour aider à remédier aux problèmes de santé particuliers des femmes aînées, le Comité recommande :

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, assure un accès équitable pour tous les aînés aux soins de santé auditive et aux dispositifs d'assistance, et travaille avec les organismes appropriés pour sensibiliser davantage le public afin de prévenir, cerner et gérer la perte auditive et de déstigmatiser la déficience auditive.

Recommandation 16

Que le gouvernement continue de miser sur la Stratégie nationale sur la démence et le travail du Comité consultatif ministériel sur la démence pour s'assurer que le pays s'attaque à l'accroissement de la démence au sein de la population vieillissante du Canada.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mette au point une stratégie visant à lutter contre la malnutrition chez les aînés et à favoriser l'accès à des aliments sains et nutritifs.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada élabore des services de soutien multilingues appropriés et adaptés à la culture pour les femmes aînées et qu'il appuie l'élaboration de programmes d'orientation pour aider les femmes aînées et leur famille à naviguer dans les complexités des systèmes de justice, d'immigration et de santé.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada continue de concevoir des initiatives pour promouvoir le vieillissement en santé chez les femmes, y compris des programmes d'activité physique et de soutien en santé mentale.

88 *ibid.*

Accès à des soins de santé appropriés

Dans le cadre du système de soins de santé canadien, les différents types de soins sont souvent fournis par une combinaison de fournisseurs, et il peut être difficile pour les aînés de s’y retrouver en vieillissant⁸⁹. C’est encore plus vrai pour les aînés des Premières Nations en raison du partage des compétences en matière de prestation des soins de santé dans les réserves et à l’extérieur de celles-ci⁹⁰, sans compter que l’accès aux services de santé peut varier d’une région à l’autre⁹¹.

Les témoins ont expliqué qu’un grand nombre d’aînés autochtones vivent à l’extérieur des réserves. Lorsqu’ils cherchent à obtenir des services de santé à l’extérieur des réserves, ces aînés peuvent être victimes de racisme au sein du système de santé en plus de ne pas nécessairement avoir accès à des services de soutien adaptés à la culture⁹². Pour accéder aux services de santé dont ils ont besoin en vieillissant, y compris des soins de santé mentale et des services de traitement de la toxicomanie, certains aînés autochtones peuvent être obligés de quitter leur communauté. Or, il peut être traumatisant pour eux de laisser leur communauté, leur famille et leur culture, surtout pour les survivants des pensionnats indiens et de la rafle des années 1960 qui ont été enlevés de leur milieu durant leur enfance⁹³.

Les témoins ont mentionné d’autres facteurs qui peuvent faire obstacle à l’accès aux services de santé chez les femmes aînées. Pour certaines, il s’agit de barrières linguistiques. Par exemple, les femmes aînées anglophones vivant au Québec peuvent ne pas avoir accès à des services de santé en anglais dans leur collectivité ou ne pas être à l’aise pour décrire leurs problèmes de santé à des fournisseurs de services en français⁹⁴. En outre, l’accès aux services de santé peut présenter des difficultés particulières dans le cas d’aînés vivant avec un handicap, d’aînés n’ayant pas accès à un moyen de transport ou encore devant parcourir de longues distances à partir de régions

89 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019 0945 (Krista James); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0935-0940 (Kathy Majowski, présidente du conseil d’administration, Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés).

90 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 1000 (Tania Dick, représentante de l’île de Vancouver, Colombie-Britannique, First Nations Health Council); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0920 (Chaneeesa Ryan).

91 *Ibid.*

92 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0940-0945 (Chaneeesa Ryan).

93 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0920 (Chaneeesa Ryan) et 925 (Roseann Martin, aînée, Association des femmes autochtones du Canada).

94 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0900 (Vanessa Herrick).



rurales ou éloignées pour obtenir des services médicaux⁹⁵. En outre, les témoins ont laissé entendre qu'il existait des disparités entre les sexes en ce qui concerne l'accès au système de santé et les expériences au sein de celui-ci, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour les femmes âgées⁹⁶.

Les témoins ont ajouté que le personnel de santé doit recevoir une formation appropriée pour répondre aux problèmes de santé des différents aînés, y compris les femmes s'identifiant comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et autres identités, ainsi que les femmes autochtones et vivant avec des handicaps, et offrir les soins requis⁹⁷.

Les témoins ont souligné l'importance de l'accès des divers groupes de femmes âgées à des services de santé appropriés à domicile et dans la collectivité. Ils ont mentionné que les services offerts à proximité des gens et axés sur la prévention, y compris la prévention des chutes, étaient essentiels, car ils permettent aux aînés de demeurer en santé et réduisent la prévalence et la durée des séjours à l'hôpital⁹⁸.

Pour aider à garantir l'accès à des soins de santé appropriés aux femmes âgées, le Comité recommande :

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada accorde des fonds pour assurer l'accès à des services qui répondent aux besoins en santé mentale de divers groupes d'aînés, y compris des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et bispirituelles, ainsi que des femmes vivant avec des handicaps et des femmes autochtones, et travaille avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que les divers groupes d'aînés aient accès à des espaces sécuritaires dans les établissements de soins de santé.

95 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 1000 (Tania Dick); Assaulted Women's Helpline et Ligne d'assistance aux personnes âgées, *Les difficultés que connaissent les femmes âgées*, mémoire, 29 mars 2019; Coalition for Healthy Aging in Manitoba, *Les difficultés auxquelles se heurtent les femmes âgées*, mémoire, 29 mars 2019; Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, *Mémoire parlementaire*, 29 mars 2019.

96 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis).

97 Voir par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0915 (Katherine Scott); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 1000 (Philippe Poirier-Monette, conseiller en droits collectifs, Secrétariat provincial, Réseau FADOQ); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0925 (Vanessa Herrick); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0910 (Helen Kennedy).

98 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0915 (Kiran Rabheru, président du conseil, International Longevity Centre Canada); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0935 (Lia Tsotsos).

Accès à des médicaments sur ordonnance et à des soins médicaux en fin de vie

Le Comité a été informé de préoccupations touchant les médicaments sur ordonnance et la prestation de services d'aide médicale à mourir aux aînées. Le coût des médicaments est une source d'inquiétude pour bien des aînées, qui peuvent être touchées de manière disproportionnée par ces coûts⁹⁹. Les témoins ont indiqué que la couverture des médicaments sur ordonnance offerte par les régimes d'assurances publics à l'échelle du Canada comporte d'importantes lacunes, et qu'un grand nombre d'aînés n'ont pas nécessairement d'assurance privée¹⁰⁰. Les aînés en situation de faible revenu doivent parfois choisir entre payer leur loyer et leur épicerie, ou encore acheter leurs médicaments¹⁰¹. Les témoins ont insisté sur la nécessité de mettre en place un régime d'assurance-médicaments universel pour réduire le coût des médicaments pour les aînés.

Les témoins ont aussi mentionné d'autres problèmes concernant les médicaments sur ordonnance. D'abord, lorsque plusieurs fournisseurs de services de santé offrent des soins à un aîné, ils n'ont pas nécessairement un portrait clair des différents médicaments que prend la personne et n'assurent peut-être pas une coordination à cet égard¹⁰². De plus, les aînés peuvent mal comprendre les instructions sur la façon de bien prendre les différents médicaments ou être confus à cet égard. C'est pourquoi il est important que les professionnels de la santé veillent à ce que les patients aînés reçoivent les informations de manière claire et à ce que ces informations soient accessibles¹⁰³.

En ce qui concerne l'aide médicale à mourir, Bonnie Brayton du Réseau d'action des femmes handicapées Canada a suggéré qu'en raison des changements législatifs mis en place pour permettre l'aide médicale à mourir au Canada, des femmes vivant avec des handicaps sont peut-être vulnérables, puisqu'il n'y a pas de normes ou de mécanismes de surveillance. Elle a expliqué que des femmes vivant avec des handicaps envisagent peut-être l'aide médicale à mourir, car elles n'ont pas accès à des soins palliatifs ou à d'autres services et soutiens qui pourraient contribuer à améliorer leur qualité de vie. Elle a indiqué que si l'on offrait, et garantissait, l'accès à ces services, les femmes vivant avec des handicaps auraient d'autres options que l'aide médicale à mourir¹⁰⁴.

99 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0920 (Katherine Scott).

100 *Ibid.*

101 *Ibid.*; et 1020 (Mary Moody).

102 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 30 avril 2019, 0935 (Michael Udy).

103 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 0950 (Oluremi Adewale).

104 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0930-0935 (Bonnie Brayton, directrice générale nationale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).



Pour aider les aînées à composer avec le coût des médicaments sur ordonnance, le Comité recommande :

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada étudie des options pour aider les aînées et les Canadiens en général à composer avec les coûts élevés des médicaments sur ordonnance, y compris en mettant sur pied un régime national d'assurance-médicaments, et veille à ce que l'on tienne compte des besoins particuliers des femmes aînées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-maladie, en particulier des problèmes financiers associés aux paiements directs des médicaments.

Disponibilité des soins et des services de soutien à domicile

Les témoins ont insisté sur le fait qu'il est important pour les personnes aînées de rester chez elles, dans leur collectivité, au lieu de se retrouver dans des résidences de soins de longue durée ou des hôpitaux¹⁰⁵. En plus de contribuer de manière positive au bien-être des aînées, le fait de vivre chez soi et d'obtenir des services de soins à domicile est souvent moins coûteux qu'une hospitalisation à long terme¹⁰⁶. Or, ces services peuvent être difficiles d'accès et ne pas répondre aux besoins divers des aînées canadiennes¹⁰⁷.

Les femmes aînées sont plus susceptibles que les hommes aînées de recevoir le soutien d'une personne rémunérée ou non rémunérée, surtout en matière de transport¹⁰⁸. Toutefois, selon Statistique Canada, il y a environ deux fois plus de femmes aînées que d'hommes dont les besoins en soins ne sont pas satisfaits¹⁰⁹.

Selon les témoins, le manque de fonds pour les soins à domicile est un facteur qui contribue à faire en sorte que les soins à domicile à l'échelle du pays sont inégaux et

105 Selma Tobah, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes*, mémoire, 21 mars 2019; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1000 (Anita Pokiak); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 1005 (Tania Dick).

106 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0945 (Kiran Rabheru); et Selma Tobah, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes*, mémoire, 21 mars 2019.

107 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0910 (Katherine Scott).

108 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0955 (Anne Milan); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0910 (Katherine Scott).

109 Selma Tobah, *Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes*, mémoire, 21 mars 2019; et Women Focus Canada Inc., *Oluremi (Remi) Adewale, Ph. D. — Women Focus Canada*, mémoire.

insuffisants. Dans les communautés inuites, bien des services et ressources de soins de santé ne sont pas offerts; il manque entre autres de personnel spécialisé en soins à domicile et de soins palliatifs adaptés à la culture¹¹⁰. Les femmes âgées autochtones peuvent avoir besoin de services spécialisés qui tiennent compte des effets découlant l'un « traumatisme historique non cicatrisé » et d'autres expériences négatives, et qui ne sont pas offerts dans leurs collectivités¹¹¹.

En l'absence de services à domicile, les aînés sont susceptibles d'éprouver des problèmes de santé, par exemple de faire des chutes, de mal s'alimenter ou d'avoir des troubles de santé mentale¹¹². Lorsque ces services ne sont pas accessibles, ce sont souvent des femmes qui prennent la relève, en prodiguant des soins et en effectuant du travail non rémunéré. Les femmes de tout âge continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités d'aidants : « [I]es femmes âgées reçoivent plus souvent de l'aide non rémunérée de leurs filles, alors que l'aide que reçoivent les hommes âgés vient plus souvent de leur épouse¹¹³. » Comme on l'a déjà mentionné, ces responsabilités ont une incidence sur la sécurité financière et la santé des femmes tout au long de leur vie.

Pour s'assurer que toutes les femmes âgées aient accès à des services adéquats de soins et d'aide à domicile et dans la collectivité, le Comité recommande :

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, examine les problèmes liés à la diversité en matière d'accès à des soins à domicile et dans la collectivité, en portant une attention spéciale aux besoins particuliers des femmes âgées, afin de pouvoir répondre aux besoins de celles-ci en matière de soins à domicile et dans la collectivité.

110 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 0945 (Anita Pokiak).

111 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 1030 (Catherine Twinn, avocate, à titre personnel).

112 *Ibid.*; et Saskatoon Services for Seniors, *Défis auxquels les femmes âgées font face au Canada*, mémoire, 29 mars 2019.

113 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0955 (Anne Milan); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0910 (Katherine Scott).



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada travaille avec les communautés nordiques et autochtones pour améliorer l'accès à des établissements de soins de longue durée et de soins palliatifs adaptés à leur culture dans leur communauté, et qu'il veille à ce que, lorsque les Aînés doivent quitter leur communauté pour recevoir des soins, ils aient accès à une alimentation et à un soutien communautaire adaptés à leur culture.

ÉLIMINER LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ÂÎNÉES

Le Comité a entendu que l'âgisme, défini comme « un amalgame d'attitudes qui portent préjudice aux personnes âgées, à la vieillesse et au vieillissement lui-même¹¹⁴ », peut avoir une grande incidence sur la vie des âgées. Celles-ci peuvent être ignorées, sous-estimées ou traitées avec condescendance, ce qui peut créer des obstacles au chapitre de l'image de soi, de la santé, des finances et de la justice, qu'elles doivent ensuite surmonter¹¹⁵. L'âgisme peut aussi influencer de manière négative les politiques du gouvernement aux étapes de la prise de décisions, de l'élaboration et de la mise en œuvre¹¹⁶.

Les femmes peuvent en outre être victimes et survivantes de discrimination et de violence fondée sur le sexe à tout moment de leur vie, notamment plus tard dans leur vie. Les effets de la violence « peuvent s'accumuler, faisant ainsi en sorte que la violence subie au cours de la vie a des effets combinés.¹¹⁷ » Divers facteurs liés à l'identité, tels que l'âge, l'orientation sexuelle et les handicaps, peuvent contribuer aux expériences de discrimination et de violence¹¹⁸. En effet, le Comité a entendu que « [l]a vie des femmes âgées est souvent influencée par les effets combinés du sexisme et de l'âgisme¹¹⁹ ». D'autres facteurs peuvent accroître le risque de violence chez les femmes âgées, par exemple le fait de vivre avec des handicaps, le veuvage, le fait de dépendre d'un aidant et les conditions socioéconomiques¹²⁰. En outre, les immigrantes âgées parrainées

114 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0855 (Margaret Gillis).

115 *Ibid*; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 0950 (Lori Weeks); et The Interior BC Council on Aging, *Mémoire sur la condition féminine : Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité*, mémoire, 2019.

116 Coalition for Healthy Aging in Manitoba, *Les difficultés auxquelles se heurtent les femmes âgées*, mémoire, 29 mars 2019.

117 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0850 (Kathy Majowski).

118 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0945 (Danielle Bélanger); Fédération nationale des retraités, *Mémoire de la Fédération nationale des retraités présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Les défis auxquels les femmes âgées font face et qui contribuent à leur pauvreté et à leur vulnérabilité*, mémoire, 25 mars 2019; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0905 (Helen Kennedy).

119 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0850 (Kathy Majowski).

120 The Interior BC Council on Aging, *Mémoire sur la condition féminine : Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité*, mémoire, 2019; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 0945 (Anita Pokiak); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0850 (Kathy Majowski) et 0855 (Bonnie Brayton).



n'ont peut-être d'autre choix que d'habiter avec les membres de la famille qui sont responsables d'elles financièrement, une situation qui « suscite de graves préoccupations quant à la possibilité de mauvais traitements et négligence¹²¹ ». Lancée en 2017, *Il est temps: La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe* vise à combattre la violence fondée sur le sexe et à combler les lacunes touchant les services de soutien offerts aux divers groupes de victimes et de survivantes de violence fondée sur le sexe, y compris les femmes âgées¹²².

L'exploitation financière est une forme commune de violence à l'endroit des femmes âgées. Puisque la technologie évolue rapidement et qu'elle est parfois difficile à maîtriser, surtout lorsqu'il s'agit de services bancaires en ligne, les aînés qui ont moins de

connaissances informatiques sont susceptibles d'être victimes de fraudes ou d'arnaques¹²³.

[L]a vie des femmes âgées est souvent influencée par les effets combinés du sexisme et de l'âgisme.

Parmi les autres formes d'exploitation financière visant les aînés, mentionnons l'utilisation abusive d'une procuration, le fait d'être obligé de signer des papiers qu'une personne ne comprend pas ou de donner de l'argent à des proches¹²⁴. Le Comité a entendu que dans les collectivités inuites, les aînés sont souvent les titulaires de bail de logements sociaux; les familles peuvent profiter de cette

situation pour s'installer dans ces logements sans aider à payer les coûts¹²⁵. Il est donc important d'apprendre aux aînés comment ils peuvent se protéger de l'exploitation financière, surtout en ligne, et d'offrir une sensibilisation sur les signes de cette forme d'exploitation chez les aînés¹²⁶. Certains projets de prévention de l'exploitation des aînés sont financés dans le cadre du programme fédéral Nouveaux horizons pour les aînés, qui est administré par Emploi et Développement social Canada¹²⁷.

121 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1015 (Laura Tamblyn Watts).

122 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0950 (Danielle Bélanger).

123 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 0915 (Danis Prud'homme).

124 The Interior BC Council on Aging, [Mémoire sur la condition féminine : Femmes âgées, pauvreté et vulnérabilité](#) mémoire, 2019.

125 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 0945 (Anita Pokiak).

126 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 28 février 2019, 0915 (Danis Prud'homme); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 1030 (Oluremi Adewale); et Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, Ottawa sous la présidence de madame Karen Vecchio](#), mémoire, 28 février 2019.

127 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0850 (Jackie Holden).

Le Comité a entendu que les femmes âgées victimes et survivantes de violence peuvent avoir honte ou peur de demander de l'aide. Un service d'écoute téléphonique confidentielle pourrait les aider à évaluer leur situation, à peser les solutions et à prendre une décision¹²⁸. De plus, les femmes âgées se butent à des obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir de l'aide en tant que victimes et survivantes de violence, notamment l'absence de services adaptés aux besoins des âgés, l'isolement social et les barrières linguistiques¹²⁹. Certaines âgées victimes et survivantes de violence peuvent être hésitantes à se rendre dans un refuge ou une maison de transition, que ce soit parce qu'elles doivent s'éloigner de leurs amis et de leurs familles pour accéder à ces services ou parce que ces centres ne sont pas adaptés à leurs besoins¹³⁰.

Enfin, les témoins ont mentionné que les âgées peuvent avoir des difficultés à accéder à des services juridiques, car elles n'ont pas les ressources financières ou ne savent pas où trouver un avocat¹³¹. Certains groupes d'âgées font face à d'autres obstacles en matière d'accès à la justice, comme le faible taux de poursuites et de condamnations dans les cas d'agressions sexuelles contre des femmes âgées en milieu institutionnel¹³².

Pour éliminer la discrimination et la violence fondée sur le sexe contre les femmes âgées, le Comité recommande :

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada examine l'expérience d'autres pays qui ont nommé soit un défenseur des âgés, soit un ombudsman des âgés, et évalue si cela serait avantageux au Canada.

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada reconnaisse le problème de l'âgisme qui existe dans notre société et qui nuit à la population âgée et qu'il lance une campagne stratégique pour mettre fin à cette stigmatisation au Canada.

128 Assaulted Women's Helpline et Ligne d'assistance aux personnes âgées, *Les difficultés que connaissent les femmes âgées*, mémoire, 29 mars 2019.

129 *Ibid.*

130 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0945 (Krista James); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 1005 (Laura Tamblyn Watts).

131 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0950 (Krista James); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0925 (Margaret Gillis).

132 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, *Mémoire parlementaire*, 29 mars 2019.



Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada développe des programmes de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux aînés et qu’il veille à ce que ceux-ci soient au courant des ressources et du soutien dont ils peuvent profiter.

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que des services adaptés à la culture et à l’âge, y compris des refuges et des maisons de transition ainsi que des services d’aide juridique, soient offerts à toutes les aînées victimes d’une forme de violence quelconque, et ce peu importe leur lieu de résidence.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Agence de la santé publique du Canada</p> <p>Franca Gatto, directrice Division du vieillissement, des aînés et de la démence, Centre pour la promotion de la santé, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques</p> <p>Anna Romano, directrice générale Centre pour la promotion de la santé, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques</p>	2019/02/21	131
<p>Ministère de l'Emploi et du Développement social</p> <p>Patrick Bussière, directeur Division de la recherche sociale, Direction générale des politiques stratégiques et de service</p> <p>Karen Hall, directrice générale Direction de la Politique sociale, Direction générale des politiques stratégiques et de service</p> <p>Jackie Holden, directrice principale Division des politiques sur les aînés, des partenariats et de la mobilisation, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social</p> <p>Catherine Scott, directrice générale Direction des partenariats pour le développement communautaire et de lutte contre l'itinérance, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social</p>	2019/02/21	131
<p>Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres</p> <p>Danielle Bélanger, directrice Politiques stratégiques, Direction générale des politiques et des relations extérieures</p>	2019/02/21	131

Organismes et individus	Date	Réunion
Société canadienne d'hypothèques et de logement Romy Bowers, chef des activités commerciales Charles MacArthur, premier vice-président Aide au logement	2019/02/21	131
Statistique Canada Sébastien Larochelle-Côté, rédacteur en chef Regards sur la société canadienne Anne Milan, chef Division de la statistique du travail	2019/02/21	131
Dalhousie University Lori Weeks, professeure agrégée École des sciences infirmières	2019/02/26	132
First Nations Health Council Tania Dick, représentante de l'île de Vancouver Colombie-Britannique	2019/02/26	132
Hearing Health Alliance of Canada Jean Holden, membre du conseil consultatif Valerie Spino, membre du conseil consultatif	2019/02/26	132
Pembina Active Living (55+) Alanna Jones, directrice générale Robert Roehle, président	2019/02/26	132
À titre personnel Madeleine Bélanger Catherine Twinn, avocate	2019/02/28	133
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Luce Bernier, présidente Geneviève Tremblay-Racette, directrice	2019/02/28	133
CARP Laura Kadowaki, chercheuse en politiques Côte ouest Wanda Morris, directrice de la promotion et de l'engagement Côte ouest	2019/02/28	133

Organismes et individus	Date	Réunion
Réseau FADOQ Philippe Poirier-Monette, conseiller en droits collectifs Secrétariat provincial Danis Prud'homme, directeur général Secrétariat provincial	2019/02/28	133
À titre personnel Madeleine Bélanger	2019/04/02	135
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Geneviève Tremblay-Racette, directrice	2019/04/02	135
Centre canadien d'études sur le droit des aînés Krista James, directrice nationale	2019/04/02	135
Réseau FADOQ Philippe Poirier-Monette, conseiller en droits collectifs Secrétariat provincial Gisèle Tassé-Goodman, vice-présidente	2019/04/02	135
À titre personnel Lynn Lecnik Mary Moody Lana Schriver	2019/04/04	136
Centre canadien de politiques alternatives Katherine Scott, chercheuse principale	2019/04/04	136
International Longevity Centre Canada Margaret Gillis, présidente Dr Kiran Rabheru, président du conseil	2019/04/04	136
CARP Laura Tamblyn Watts, agente principale des politiques publiques	2019/04/09	137
Dalhousie University Lori Weeks, professeure agrégée École des sciences infirmières	2019/04/09	137
Pauktuutit Inuit Women of Canada Anita Pokiak, membre du conseil	2019/04/09	137

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Amanda Grenier, professeure McMaster University	2019/04/11	138
Women Focus Canada Inc. Oluremi Adewale, directrice générale, présidente, fondatrice Boluwaji Adewale-Olaniru, coordonnatrice de programme	2019/04/11	138
À titre personnel Juliette Noskey Colleen Young	2019/04/30	139
Aînés Action Québec Vanessa Herrick, directrice générale Michael Udy, président	2019/04/30	139
Sheridan College Lia Tsotsos, directrice Centre for Elder Research	2019/04/30	139
À titre personnel Shirley Allan Arline Wickersham	2019/05/02	140
Association des femmes autochtones du Canada Roseann Martin, aînée Chaneesa Ryan, directrice de la santé	2019/05/02	140
Égale Canada Helen Kennedy, directrice exécutive	2019/05/02	140
Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés Kathy Majowski, présidente du conseil d'administration	2019/05/02	140
Réseau d'action des femmes handicapées du Canada Bonnie Brayton, directrice générale nationale	2019/05/02	140

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Assaulted Women's Helpline

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Association de ventes directes du Canada

Association des syndicalistes à la retraite du Canada

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Canadian Radiology Women

Centre canadien d'études sur le droit des aînés

Coalition citoyenne pour mieux vivre et mieux vieillir

Coalition for Healthy Aging in Manitoba

Cuthbertson, Cathy

Fédération nationale des retraités

Hearing Health Alliance of Canada

Institut canadien de recherches sur les femmes

Instituts de recherche en santé du Canada

Interior BC Council on Aging

Ligne d'assistance aux personnes âgées

Ontario Association of Interval and Transition Houses

Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées

Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés

Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

Réseau FADOQ

Saskatoon Services for Seniors

Tobah, Selma

Transportation Options Network for Seniors

Women Focus Canada Inc.

YWCA Hamilton

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 147 et 148) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Karen Vecchio

Soutenir les Canadiennes âgées qui ont choisi de quitter la population active rémunérée pour investir dans leur famille et leur foyer

Introduction

Dans le cadre de son étude, le Comité a entendu plus de 50 témoins qui ont chacun présenté un point de vue qui mérite d'être examiné attentivement. Étant donné que les femmes ne deviennent pas des aînées du jour au lendemain, il est de la plus haute importance de tenir compte de l'ensemble de leur parcours de vie lorsque l'on cherche à comprendre les besoins des femmes âgées. Il faut respecter leurs choix du début à la fin de leur vie.

Les membres conservateurs du Comité soumettent ce rapport supplémentaire pour attirer l'attention sur les importantes contributions des femmes qui ont quitté le marché du travail un pendant une période de temps pour élever leurs enfants et s'occuper du ménage. Il est important de comprendre à la fois les possibilités et les défis de ce choix.

Les conservateurs demeurent déterminés à faire en sorte que les Canadiens progressent dans tous les domaines de leur vie et à tous les stades de leur cheminement. L'autonomie, la liberté et la liberté de choix doivent toujours être valorisées et protégées.

Les possibilités

Anita Pokia, membre du conseil d'administration de *Pauktuutit Inuit Women of Canada*, a déclaré aux membres du Comité : « Dans notre culture, tout commence à la maison. Nous faisons beaucoup d'efforts pour conserver notre langue et notre culture, pour apprendre à coudre, etc. Aussi, comme je l'ai indiqué, à l'école... Nous devons enseigner à nos enfants; cela commence à la maison avant de s'étendre dans la communauté¹ ». Investir dans la famille, faire du bénévolat dans la collectivité, prendre soin des êtres chers et favoriser l'épanouissement social sont autant d'occasions qui poussent les femmes à choisir de travailler à la maison.

M^{me} Lynn Lecnik, qui a témoigné devant le Comité à titre personnel, a déclaré :

« Je n'ai pas besoin d'un emploi à l'extérieur du foyer pour participer à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Nous élevons des enfants pour qu'ils soient des leaders, qu'ils gèrent bien leurs finances et qu'ils préservent le monde dans lequel ils vivent, qu'ils soient des membres actifs de la société et qu'ils sachent comment ils peuvent influencer sur les lois et le gouvernement au Canada. L'éducation que nous donnons à nos enfants nous fait participer pleinement à la vie économique, sociale et démocratique du Canada². »

¹ FEWO, *Témoignages*, 9 avril 2019, 1005, M^{me} Anita Pokia (membre du conseil, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

² FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 0955, M^{me} Lynn Lecnik (à titre personnel).

Pour de nombreuses femmes, le fait de pouvoir consacrer beaucoup de temps à élever leurs enfants sans avoir à travailler à l'extérieur de la maison leur procure un sentiment de satisfaction et de fierté. Pour elles, rien n'est plus important que de façonner le cœur, l'esprit et les actions de leurs enfants.

L'une des témoins a fait remarquer que son choix d'être mère au foyer signifie qu'elle « les [a] vus grandir et devenir les personnes qu'ils sont aujourd'hui. Nous cultivions nos propres aliments et les enfants participaient aux diverses tâches. Je crois que cela a contribué à leur inculquer un sens des responsabilités et une conscience du monde qui les entoure, en leur donnant de bonnes bases pour le reste de leur vie. Réflexion faite, je peux dire que c'était la meilleure option pour moi³ ».

En plus d'investir dans leur famille et leur collectivité, le choix d'être mère au foyer donne souvent aux femmes un sentiment d'avoir une voix, un sens et une importance :

« [...] je crois que le choix que j'ai fait a été d'une grande utilité. Étant donné que je suis restée à la maison, j'ai été en mesure de faire beaucoup de bénévolat. J'ai fait du bénévolat dans les écoles de mes enfants, dans ma communauté religieuse et dans les refuges pour sans-abri, et j'ai fait partie des conseils d'administration de plusieurs organismes à but non lucratif. J'ai aidé à mobiliser deux églises pour appuyer des réfugiés qui arrivaient au Canada. J'ai pu donner de nombreuses heures de mon temps et mon expertise à des organismes dans lesquels je sais que j'ai apporté une aide concrète. J'encadre actuellement quatre jeunes femmes, et je sais que mes expériences fournissent un soutien particulièrement pertinent à deux d'entre elles, car elles sont des mères au foyer. Je fais toujours du bénévolat dans ma communauté religieuse et dans un centre de santé pour les personnes âgées. [...] Mais ce qui est encore plus important, c'est que mon choix m'a permis d'être une influence déterminante dans l'éducation de mes enfants⁴ ».

« À mesure que mes enfants grandissaient, je constatais qu'être mère au foyer me donnait des possibilités uniques. J'avais trouvé ma place. Être à la maison avait un sens pour moi, et je savais que ce que je faisais était utile⁵. »

Le fait de pouvoir prodiguer des soins à des êtres chers de tous âges et de toutes origines a également été considéré comme une occasion offerte à celles qui ont choisi de quitter le marché du travail pour s'investir dans la vie familiale :

« Je n'étais pas du genre à élever mes petits-enfants, mais je voulais les soutenir et les aider à se sentir aimés. Nous avons toujours été là pour nos petits-enfants, leur offrant amour et soutien dans les bons moments, comme dans les mauvais. Même aujourd'hui, nous aidons nos petits-enfants, qui élèvent leurs enfants. [...] J'étais présente non

³ FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 1000, M^{me} Mary Moody (à titre personnel).

⁴ FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1005, M^{me} Shirley Allan (à titre personnel).

⁵ FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1010, M^{me} Arline Wickersham (à titre personnel).

seulement dans la vie de mes enfants, mais aussi dans celle de leurs amis. Souvent, autour d'une assiette de biscuits, je voyais des adolescents parler de leur vie⁶. »

Plusieurs témoins ont parlé de la dignité d'être parent au foyer. Pour ces personnes, il s'agit d'un choix qui leur a procuré un sentiment de valeur, d'importance et de participation. M^{me} Noskey a déclaré qu'« être mère au foyer est un privilège et un honneur⁷ », et M^{me} Young a déclaré que « jamais une valeur financière n'a été assignée à un emploi aussi primordial et déterminant dans ce monde⁸ ».

Difficultés

Même si le fait de quitter le marché du travail pendant une période de temps pour s'occuper de leur famille est extrêmement gratifiant pour de nombreuses femmes, cela peut aussi se traduire par un certain nombre de difficultés qui surviennent plus tard dans la vie, lorsque les femmes atteignent l'âge de la retraite.

Bon nombre des témoins qui ont comparu au cours de l'étude ont parlé du manque de sécurité économique que vivent les mères qui restent à la maison lorsqu'elles arrivent à la retraite. Des réflexions réfléchies ont été proposées :

« En raison de mon entrée tardive sur le marché du travail rémunéré, je n'ai pas eu le temps de me préparer adéquatement à la retraite en ce qui concerne le RPC ou un régime de retraite indépendant en milieu de travail. J'ai aussi des prestations de la Sécurité de la vieillesse, mais si l'on combine les 30 ans que j'ai consacrés à élever des enfants et les cotisations au RPC que j'ai versées depuis mon entrée sur le marché du travail, les prestations auxquelles j'ai droit ne couvrent même pas nos frais médicaux⁹. »

« Maintenant que ma carrière professionnelle tire à sa fin et que je m'appête à prendre ma retraite, je me rends compte que ma pension ne suffira pas à couvrir tous mes frais de subsistance. Le choix d'être mères au foyer semble nous avoir pénalisées, moi et d'autres femmes. Pourtant, nous avons fait la chose la plus importante dans une société : prendre soin de nos enfants et contribuer ainsi à la société¹⁰. »

« J'étais loin de me rendre compte que, 40 ans plus tard, la contribution que j'avais apportée à ma famille et à ma collectivité ne ferait pas le poids financièrement par rapport à celle de mon mari ou des mères qui travaillent¹¹. »

Outre l'inégalité financière, de nombreuses femmes sont également confrontées à la stigmatisation sociétale lorsqu'elles choisissent de rester à la maison et d'investir dans la génération émergente. On a souligné que la société accorde très peu de valeur au choix que

⁶ *Ibid.*

⁷ FEWO, *Témoignages*, 30 avril 2019, 0955, M^{me} Juliette Noskey (à titre personnel).

⁸ FEWO, *Témoignages*, 30 avril 2019, 0950, M^{me} Colleen Young (à titre personnel).

⁹ FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 1000, M^{me} Lana Schriver (à titre personnel).

¹⁰ FEWO, *Témoignages*, 30 avril 2019, 0955, M^{me} Juliette Noskey (à titre personnel).

¹¹ FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 1000, M^{me} Lana Schriver (à titre personnel).

font certaines femmes d'être des parents qui restent à la maison. M^{me} Allan a bien résumé ce point lorsqu'elle a dit : « Aux yeux de la société, je suis peut-être une ratée ou j'ai fait des choix absurdes¹². » « Même si la société ne semble pas valoriser mon choix, je pense que c'était une très bonne décision pour moi, ma famille et la société en général¹³. »

Conclusion

Il existe de nombreuses façons d'être une femme qui réussit, et c'est à chaque personne de choisir sa voie, et c'est pourquoi le *choix* économique est la meilleure mesure de l'égalité. Les femmes ont-elles la même liberté que les hommes de poursuivre la carrière de leurs rêves? Les femmes ont-elles la même liberté que les hommes de donner la priorité aux soins d'un enfant ou d'un être cher, si c'est ce qu'elles choisissent? Le cadre culturel du Canada donne-t-il aux femmes la liberté de choisir le travail à temps partiel plutôt que le travail à temps plein sans se sentir moins valorisées?

Les femmes devraient avoir la liberté de choisir la voie qui leur convient le mieux. Comme M^{me} Moody l'a dit au Comité : « Nous ne sommes pas toutes faites de la même étoffe et, en tant que femmes, nous ne cessons de remettre nos choix en question. Nous avons besoin de sentir que nous faisons quelque chose de valable, et si c'est de rester à la maison avec notre famille et de contribuer à notre communauté, alors nous devrions être satisfaites¹⁴. »

L'autonomie doit être accordée. La liberté doit être protégée. Le choix doit être respecté.

Recommandations

Bien que les membres conservateurs du Comité permanent de la condition féminine soient d'accord avec les recommandations formulées dans le rapport principal, nous estimons qu'il faut accorder une attention particulière aux besoins des femmes âgées qui ont choisi de quitter la population active rémunérée pendant une période de temps.

Selon les témoignages entendus, les membres conservateurs font les recommandations suivantes :

Allégements fiscaux :

1. Que le gouvernement du Canada explore la possibilité d'accorder des allégements fiscaux aux Canadiens qui ont choisi d'être des parents au foyer^{15 16}.

¹² FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1005, M^{me} Shirley Allan (à titre personnel).

¹³ FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1000, M^{me} Shirley Allan (à titre personnel).

¹⁴ FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 1000, M^{me} Mary Moody (à titre personnel).

¹⁵ « Qu'est-ce que le gouvernement peut offrir aux gens qui restent à la maison? La meilleure chose à faire, c'est probablement d'accorder plus d'allégements fiscaux aux jeunes qui ont du mal à joindre les deux bouts, afin qu'ils aient suffisamment d'argent. » FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 1005, M^{me} Lynn Lecnik (à titre personnel).

¹⁶ « Je pense qu'il est important qu'un parent ait le choix de rester à la maison avec ses enfants et qu'il soit appuyé dans ce choix. Le gouvernement pourrait appuyer les familles en permettant le fractionnement du revenu aux fins de l'impôt, en accordant des avantages fiscaux aux parents qui restent à la maison, en offrant du soutien financier

Fractionnement de l'impôt sur le revenu :

2. Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des mesures fiscales pour permettre aux conjoints ayant des enfants de moins de 18 ans de fractionner leur revenu aux fins de l'impôt^{17 18}.

Prestation universelle pour enfants

3. Que le gouvernement du Canada examine et évalue les améliorations à apporter à la prestation pour enfants du Canada pour les Canadiens qui choisissent d'être des parents au foyer¹⁹.

Financement des pensions :

4. Que le gouvernement du Canada envisage de fournir un financement adéquat des pensions aux personnes qui ont choisi d'être des parents au foyer.^{20 21}.

aux femmes âgées n'ont jamais occupé un emploi rémunéré et en modifiant les lois sur la pension qui s'appliquent au conjoint survivant qui n'a pas de pension de retraite du secteur privé. » FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1005, M^{me} Shirley Allan (à titre personnel).

¹⁷ « Il est important de respecter ce choix que font certaines femmes. Le fractionnement du revenu familial est important. Il est important de permettre aux femmes de conserver une plus grande part de leur argent en réduisant leurs impôts, et il est important d'offrir un soutien financier aux personnes âgées qui n'ont pas cotisé au RPC. » FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1010, M^{me} Arline Wickersham (à titre personnel).

¹⁸ « Je pense qu'il est important qu'un parent ait le choix de rester à la maison avec ses enfants et qu'il soit appuyé dans ce choix. Le gouvernement pourrait appuyer les familles en permettant le fractionnement du revenu aux fins de l'impôt, en accordant des avantages fiscaux aux parents qui restent à la maison, en offrant du soutien financier aux femmes âgées n'ont jamais occupé un emploi rémunéré et en modifiant les lois sur la pension qui s'appliquent au conjoint survivant qui n'a pas de pension de retraite du secteur privé. » FEWO, *Témoignages*, 2 mai 2019, 1005, M^{me} Shirley Allan (à titre personnel).

¹⁹ « Que diriez-vous d'un programme pour les mères qui choisissent de rester à la maison, au moins avant que les enfants fréquentent l'école... le coût des services de garde, multiplié par le nombre d'enfants, multiplié par cinq ans? Peut-être pourrions-nous avoir un fonds d'investissement ou des placements dont les revenus seraient versés aux mères, sans excès, jusqu'à 60 ou 65 ans. C'est peut-être une suggestion. Au Nouveau-Brunswick, au moins, les services de garde d'un enfant coûtent environ 800 \$ par mois, probablement 1 500 \$ si vous en avez deux. Que se passerait-il si l'on multipliait ces 1 500 \$ par 12 mois, ce qui donne 18 000 \$, et par 5 ans, soit 90 000 \$ payables avec intérêts? Si cette somme était conservée jusqu'à ce que la mère prenne sa retraite, si elle choisit de se retirer, c'est-à-dire que 90 000 \$ sur 40 ans pourrait être un bon investissement. » FEWO, *Témoignages*, 4 avril 2019, 1015, M^{me} Lana Schriver (à titre personnel).

²⁰ « J'aimerais recommander fortement que le gouvernement envisage de financer adéquatement un régime de pensions pour les personnes comme moi qui choisissent de demeurer à la maison pendant de nombreuses années, afin d'élever des adultes responsables qui bénéficieront à la société dans laquelle nous vivons. Si les mamans au foyer pouvaient avoir accès à un régime de retraite auquel elles pourraient apporter une faible contribution, une contribution que le gouvernement doublerait, ce serait l'idéal. » FEWO, *Témoignages*, 30 avril 2019, 1000, M^{me} Juliette Noskey (à titre personnel).

²¹ « Comme cela a été mentionné plus tôt et comme M^{me} Mathysen l'a soulevé au cours d'une conversation antérieure — j'étais présente, et j'écoutais les délibérations —, il est vraiment impératif, à mon avis, qu'il existe un moyen pour les mamans au foyer de contribuer davantage à un régime de retraite, d'une façon ou d'une autre, ou à une prestation d'un genre ou d'un autre, de sorte que, si quelque chose se produit au cours de leur vie et qu'elles deviennent l'unique pourvoyeuse de leurs enfants et de leur famille, elles seront en mesure de cotiser à un régime

Femmes âgées vulnérables:

5. Que le gouvernement du Canada examine les prestations d'invalidité et les mesures fiscales pour veiller à ce que les personnes handicapées ne soient pas pénalisées financièrement pour avoir augmenté le nombre d'heures qu'elles consacrent à un emploi rémunéré.

Loi visant à appuyer les nouveaux parents :

6. Que le gouvernement du Canada veuille à ce qu'il y ait un crédit d'impôt fédéral non remboursable pour tout impôt fédéral sur le revenu payé dans le cadre des programmes de congé parental de l'assurance-emploi.

Langues :

7. Que le gouvernement veuille à ce que les nouvelles arrivantes âgées aient un accès adéquat aux cours de langue pour les nouveaux arrivants au Canada dans le but précis de réduire l'isolement social des nouvelles arrivantes au Canada²².

Nouveaux Horizons :

8. Que le gouvernement maintienne le programme Nouveaux Horizons pour les aînés et qu'il examine des façons de modifier le programme afin de maintenir le financement de projets de plus grande envergure à plus long terme²³.

de retraite qui assurera leur subsistance plus tard. Ainsi, 61 % des femmes, dans une seule province du Canada, ne vivraient pas en deçà de 20 % du seuil de pauvreté. » FEWO, *Témoignages*, 30 avril 2019, 1000, M^{me} Colleen Young (à titre personnel).

²² « Non, nous n'avons pas vraiment établi de pont avec les personnes qui parlent une autre langue. C'est l'une des choses auxquelles nous souhaitons nous attaquer grâce à cette subvention. Nous voulons trouver une façon de créer le pont avec les nouveaux Canadiens, par exemple, et ceux qui parlent une autre langue, pour pouvoir leur offrir des programmes un peu mieux adaptés à leurs cultures. » FEWO, *Témoignages*, 26 février 2019, 0930, M. Robert Roehle (président, *Pembina Active Living (55+)*).

²³ « Le programme Nouveaux horizons pour les aînés est un programme de subventions et de contributions dont le véritable objectif est d'améliorer la qualité de vie des aînés ainsi que leur engagement et leur participation dans la collectivité, l'accent étant vraiment mis sur la diminution de l'isolement social. Le programme comporte deux volets. Il y a le volet des subventions axées sur les collectivités, qui représente la plus grande partie du financement offert par le programme, soit environ 35 millions de dollars par année. Il s'agit de petites subventions axées sur les collectivités d'un montant maximum de 25 000 \$. Les organismes communautaires peuvent s'en servir pour lancer des projets favorisant l'engagement des aînés dans leur collectivité. » FEWO, *Témoignages*, 21 février 2019, 0925, M^{me} Catherine Scott (directrice générale, Direction des partenariats pour le développement communautaire et de lutte contre l'itinérance, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, ministère de l'Emploi et du Développement social).

LE TEMPS PRESSE : Les défis auxquels les femmes âgées doivent faire face et les facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes

*Rapport minoritaire présenté par le Nouveau Parti démocratique du Canada
au gouvernement du Canada*

Ainsi que l'ont entendu les membres du Comité permanent de la condition féminine pendant les audiences sur les défis auxquels les femmes âgées doivent faire face et les facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes, les Canadiens vivent plus longtemps, et la proportion d'aînés¹ au Canada augmente plus vite que celle de tout autre groupe d'âge. Les femmes sont représentées de manière disproportionnée parmi les Canadiens âgés de 65 ans et plus, et les femmes vivent en moyenne plusieurs années de plus que les hommes².

Il est important d'aborder les facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité des aînées au Canada dans une perspective intersectionnelle. Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes du même âge d'être touchées par les disparités de revenus, lesquelles sont plus marquées quand on tient compte de variables intersectionnelles. Les femmes de couleur, les femmes racialisées, les femmes autochtones³, les femmes LGBTQ2S+^{4,5} et « les femmes handicapées [...] ne forment pas un groupe homogène. Un large éventail de considérations entrent en ligne de compte. Ici encore, l'analyse intersectionnelle joue un rôle crucial⁶ ». Comme l'indique le rapport du FEWO, les répercussions intersectionnelles contribuent à accentuer la disparité des revenus⁷ ainsi que des résultats en matière de santé tout au long de la vie des femmes, y compris pendant la vieillesse.

Les néo-démocrates soutiennent depuis longtemps que le Canada a besoin d'une stratégie nationale sur le vieillissement⁸ qui mobilisera tous les ordres de gouvernement afin de créer et de mettre en œuvre des solutions véritables pour les aînés du Canada. Bien que ce rapport contienne des recommandations relatives aux besoins particuliers des aînées en situation de vulnérabilité et de pauvreté au Canada, nous estimons que bon nombre des recommandations de la stratégie sur le vieillissement seraient efficaces pour atténuer les risques accrus de vulnérabilité et de pauvreté auxquels les aînées doivent faire face au Canada.

¹ Le terme « aîné » est utilisé par le gouvernement du Canada. Le Comité s'en sert donc dans le présent rapport pour décrire les personnes âgées de 65 ans et plus au Canada, à moins d'indication contraire. Il reconnaît toutefois que ce terme peut avoir des connotations âgéistes.

² Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO), *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0950 (Anne Milan, chef, Division de la statistique du travail, Statistique Canada); et 1035 (Sébastien Larochelle-Côté, rédacteur en chef, *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada).

³ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0910 (Chaneesa Ryan, directrice de la santé, Association des femmes autochtones du Canada).

⁴ Centre canadien d'études sur le droit des aînés, « *Mémoire* », 28 mars 2019.

⁵ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0850 (Katherine Scott).

⁶ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0855 (Bonnie Brayton, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

⁷ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0850 (Katherine Scott); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 février 2019, 0950 (Anne Milan).

⁸ Nouveau Parti démocratique du Canada, Stratégie nationale sur le vieillissement au Canada, [Document de politique](#).

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale sur le vieillissement afin de réduire les risques de vulnérabilité et de pauvreté auxquels doivent faire face les aînées au Canada.

Pour les besoins de ce rapport, les priorités dont il faut tenir compte sont présentées par catégories : santé, logement, sécurité financière, justice, société inclusive et réconciliation. Il est à noter que cette liste n'est nullement exhaustive.

Les données à l'appui et les recommandations fondées sur ces priorités sont les suivantes :

SANTÉ

« Le coût des médicaments est une préoccupation pressante pour de nombreux aînés. Il suffit de jeter un coup d'œil à leurs antécédents médicaux [...] Ils peuvent avoir ou non une assurance privée. Le système public comporte d'énormes lacunes. Par conséquent, les aînés qui ont des loyers élevés à payer ou des problèmes de transport, entre autres, n'ont que très peu d'argent à consacrer aux médicaments. Beaucoup se sentent bloqués par cette inquiétude. [...] Je crois que vous parlez d'un programme national d'assurance-médicaments. C'est un élément essentiel de l'infrastructure et c'est vraiment une énorme lacune dans le système de santé canadien. Proportionnellement parlant, les aînés sont les plus affectés. Notre organisation préconise un modèle universel de soins de santé à payeur unique.

Nous savons que le Dr Hoskins a publié un rapport provisoire et que le gouvernement lui-même examine un modèle et le propose. Nous encouragerions, d'après nos propres recherches, le soutien d'un système universel à payeur unique afin de fournir une base à tout le monde, plutôt que d'avoir un système "qui comble les lacunes"⁹ ».

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement de mettre en place un régime d'assurance-médicaments universel et exhaustif à payeur unique afin de garantir que les aînés à faible revenu puissent se procurer les médicaments dont ils ont besoin.

« Les femmes nous ont dit que l'absence d'un régime public de soins dentaires représente aussi un obstacle considérable au bien-être, compte tenu de leur faible revenu durant la vieillesse¹⁰. »

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement de mettre en place un régime universel exhaustif pour les soins dentaires et de la vue pour les aînés à faible revenu.

« En ce qui a trait au fait de soutenir les survivantes aînées de violence et de mauvais traitements, nous avons appris que la violence a une incidence importante durant le vieillissement. Certaines femmes sont victimes de violence durant leur vieillesse, tandis que d'autres ont été victimisées durant l'enfance ou lorsqu'elles étaient de jeunes femmes, et tout ça continue d'influer sur leur qualité de vie. Plus particulièrement, les

⁹ FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0920 (Katherine Scott, Centre canadien de politiques alternatives).

¹⁰ Centre canadien d'études sur le droit des aînés, « [Mémoire](#) », 28 mars 2019 [TRADUCTION].

traumatismes passés ont eu une incidence persistante dans la vie des femmes âgées autochtones, pour qui assurer la sécurité de leurs enfants et de leurs jeunes est une priorité¹¹. »

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement libéral de remplir sa promesse d'adopter un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, y compris la violence faite aux aînés.

Par conséquent, les néo-démocrates demandent également au gouvernement du Canada de faire preuve immédiatement de leadership en coordonnant un effort fédéral, provincial, territorial et municipal afin de protéger les femmes, les âgées et les jeunes filles contre la violence, au moyen d'un plan d'action national visant à garantir l'égalité d'accès aux services à l'échelle pancanadienne par des politiques, des mesures législatives et l'éducation, ainsi qu'à prévenir la violence contre les femmes et les jeunes filles et à y remédier, et d'élaborer le plan d'action national en partenariat avec les peuples et les communautés autochtones.

LOGEMENT

Plusieurs témoins entendus par le Comité ont évoqué l'importance d'un logement sûr et abordable pour atténuer la pauvreté et la vulnérabilité des âgées. Les néo-démocrates sont du même avis que les progressistes du monde entier qui sont conscients que l'accès à un logement sûr et abordable est un droit fondamental. Les Canadiens vivent une crise de la cherté du logement qui a des répercussions aggravantes et intersectionnelles sur les âgées, si l'on songe qu'elles ont subi des inégalités salariales tout au long de leur vie en raison de l'écart de salaire entre les hommes et les femmes et du fait qu'elles ont eu à fournir des soins non rémunérés. Les répercussions sur divers groupes de femmes – femmes racialisées, femmes handicapées, femmes de couleur, immigrantes et femmes autochtones – sont encore plus grandes. Le gouvernement canadien a la responsabilité de veiller à ce que tous les Canadiens, y compris les âgées, aient accès à un logement sûr et abordable.

« Un logement convenable constitue un droit humain fondamental pour tous les Canadiens. Dans le cas des âgés, cela signifie qu'il doit y avoir une quantité suffisante de logements propres et accessibles, répondant à leurs besoins d'indépendance, de dignité, de sécurité et de participation dans la société. Pourtant, 27 % des femmes âgées du Canada ont des besoins impérieux en matière de logement, car une fois le coût de leur logement payé, elles n'ont plus assez d'argent pour leur nourriture, leurs médicaments et leurs frais de transport¹². »

« Ce que tout ceci nous révèle est que bon nombre de ces femmes ont peu de revenus au-delà de ce qu'offrent les pensions de base. Elles ont la SV/SRG de base et un RPC modeste, selon leurs antécédents de travail. Ces données révèlent également la raison pour laquelle les besoins impérieux en matière de logement sont si élevés chez les

¹¹ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0920 (Krista James, Centre canadien d'études sur le droit des âgés).

¹² FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0900 (Margaret Gillis, International Longevity Centre Canada).

femmes âgées, particulièrement chez les femmes vivant seules. Elles nous disent pourquoi beaucoup d'entre elles sont confrontées quotidiennement à des choix difficiles à cause du coût élevé du logement, des médicaments, de la nourriture et d'autres nécessités de base¹³. »

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada de déposer immédiatement des mesures législatives qui reconnaissent le logement en tant que droit humain fondamental.

Par conséquent, les néo-démocrates demandent également au gouvernement du Canada d'investir sans tarder dans le logement abordable dans le cadre de sa Stratégie nationale sur le logement, afin de remédier à une crise de la cherté du logement qui touche les âgées dans une mesure disproportionnée.

Par conséquent, les néo-démocrates demandent aussi au gouvernement du Canada d'inclure dans sa Stratégie nationale sur le logement, en partenariat avec les provinces et les territoires, un volet consacré aux soins aux âgés et de veiller à son application à l'échelle pancanadienne.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Plusieurs témoins ont dit au Comité que la sécurité financière des âgés est fonction en grande partie des disparités de revenu subies par les femmes avant l'âge de 65 ans. Ces disparités de revenu résultent de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, qui sont moins bien rémunérées pour un travail de valeur égale, ainsi que du temps passé à l'extérieur du marché du travail pour élever des enfants et prendre soin de membres de la famille au foyer sans recevoir de rémunération. Ce sont autant de facteurs qui réduisent leur capacité de cotiser à un régime de pension, qu'il soit parrainé par l'employeur ou privé, ou de cotiser au Régime de pensions du Canada.

« On peut notamment penser aux répercussions d'un divorce, d'une séparation ou d'un veuvage sur le revenu ou la situation de logement d'une femme qui peut, par exemple, passer de l'état de propriétaire à celui de locataire. On peut s'interroger sur les effets du déclenchement d'une maladie ou de l'apparition d'une incapacité en matière d'emploi, de revenu, de mobilité ou de logement en songeant, par exemple, à l'obligation de travailler à temps partiel ou de quitter prématurément son emploi à la suite d'une blessure. On peut aussi se pencher sur les impacts à court et à long terme de l'immigration sur les trajectoires de soins y compris, par exemple, les incidences d'un faible revenu et de contributions réduites à un régime de pensions sur la sécurité financière à la retraite. Il faut enfin tenir compte des transitions entre les différents endroits où des soins peuvent être dispensés, comme le domicile, les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée. [...] Des structures propices à l'iniquité qui font grimper l'insécurité et les risques font en sorte que les effets défavorables peuvent s'accumuler tout au long du parcours de vie. À titre

¹³ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 4 avril 2019, 0850 (Katherine Scott, Centre canadien de politiques alternatives).

d'exemple, les trajectoires de travail et de soins des femmes peuvent les acculer à la pauvreté avec un effet domino sur la stabilité du logement, l'accès aux soins, le transport, la santé et le bien-être. [...] Parmi les solutions proposées, on pourrait bonifier le régime public de pensions afin de protéger les plus nécessiteuses, en tenant compte notamment des soins qu'elles ont dispensés sans être rémunérées; mettre en place des services publics de soins et de transport accessibles, surtout pour les femmes à faible revenu; offrir l'accès à des logements sociaux sûrs et abordables pouvant être adaptés lorsque des problèmes de mobilité se présentent; et veiller à ce que les programmes offrent à tous un traitement juste et équitable de telle sorte par exemple que des gens ne se retrouvent pas dans la rue lorsqu'ils ont leur congé de l'hôpital¹⁴. »

« [N]ous avons formulé trois recommandations liées à la sécurité du revenu. Nous recommandons au gouvernement de renforcer les programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, de modifier le Régime de pensions du Canada pour inclure une disposition d'exclusion similaire à la disposition d'exclusion pour élever des enfants qui serait applicable à toutes les années de prestation de soins familiaux à temps plein, et l'élaboration de programmes pour fournir un meilleur soutien en matière de finances, d'hébergement et autres aux femmes âgées qui sont les soignantes principales d'enfants mineurs, particulièrement les femmes autochtones. Ce qui se produit souvent, c'est que l'admissibilité prend fin une fois que les femmes ont 65 ans, mais elles continuent tout de même de prodiguer des soins¹⁵. »

« Un des principaux constats de cette recherche est la perte de gains ouvrant droit à pension ^{par} les aidants naturels non rémunérés. Le [Centre canadien d'études sur le droit des aînés] a recommandé d'élargir la clause d'exclusion pour élever des enfants de manière à inclure les soins aux aînés et d'autres formes de soins aux adultes, ou encore l'adoption d'une clause d'exclusion parallèle pour les soins aux adultes¹⁶. »

« Les soins qu'elles ont fournis comptent pour beaucoup dans le manque de sécurité du revenu des femmes à l'âge de la retraite. Beaucoup de femmes ont fait observer que les paiements qu'elles reçoivent du Régime de pensions du Canada sont très peu élevés parce qu'elles ont été absentes du marché du travail durant de nombreuses années pendant qu'elles prenaient soin de leurs enfants et de leur conjoint. Selon l'explication d'une femme, des générations successives de femmes pourraient connaître le même sort [...] Des femmes bénéficiaires d'une pension d'invalidité du RPC qui ont la garde de leurs petits-enfants ont souligné l'injustice du fait qu'elles perdent la prestation pour enfant quand elles atteignent 65 ans et commencent à recevoir les prestations ordinaires du RPC ¹⁷. »

¹⁴ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 11 avril 2019, 0939 (Amanda Grenier, Université McMaster, à titre personnel).

¹⁵ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 avril 2019, 0920 (Krista James, Centre canadien d'études sur le droit des aînés).

¹⁶ Centre canadien d'études sur le droit des aînés, « *Mémoire* », 28 mars 2019 [TRADUCTION].

¹⁷ Centre canadien d'études sur le droit des aînés, « *Mémoire* », 28 mars 2019 [TRADUCTION].

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada de modifier le Régime de pensions du Canada (RPC) pour y inclure une clause d'exclusion parallèle à la clause d'exclusion pour élever des enfants qui s'appliquerait à toutes les années passées à prendre soin à temps plein de membres de la famille, y compris des aînés, des membres de la famille élargie et des membres de la communauté.

Les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada de modifier les règles du RPC de telle sorte que les femmes qui touchent des prestations d'invalidité et ont la garde d'un petit-enfant continuent de recevoir les prestations pour enfant du RPC après 65 ans.

Les néo-démocrates modifieraient par conséquent la recommandation 3 du rapport du Comité permanent comme suit :

Que le gouvernement du Canada apporte des changements aux programmes de Supplément de revenu garanti (SRG) et de Sécurité de la vieillesse (SV) afin d'accroître la sécurité financière des femmes aînées, par exemple : s'assurer que les prestations sont adéquates pour sortir toutes les aînées de la pauvreté; s'assurer que les femmes aînées qui sont financièrement vulnérables, y compris celles qui viennent d'arriver au Canada, connaissent la SV et y ont accès; hausser les prestations de SRV et les exemptions de gain; verser les prestations de SRG d'un bénéficiaire décédé au conjoint sa vie durant.

Le Comité a été informé de la nécessité de veiller à ce que les travailleurs du secteur de la prestation de soins bénéficient d'un emploi stable et d'une rémunération adéquate pour fournir des soins de qualité aux aînées qui reçoivent des soins de longue durée. La plupart de ces travailleurs sont eux-mêmes des femmes et subissent tous les facteurs négatifs qui contribuent à leur propre pauvreté et à leur vulnérabilité dans la vieillesse. Un système public de soins à domicile et de longue durée pour les aînés garantirait la viabilité, non seulement pour les aînés qui ont besoin de ces services, mais aussi pour les fournisseurs de soins.

Les néo-démocrates appuient l'augmentation du financement ciblé aux provinces et aux territoires pour les soins à domicile et dans la communauté et pour l'établissement de normes et de lignes directrices nationales visant à uniformiser les soins à l'échelle du pays¹⁸ sous le régime de la *Loi canadienne sur la santé*.

D'autre part, l'absence de protection pour les régimes de pension des employés quand des entreprises font faillite, comme dans le cas de Sears Canada, illustre la possibilité que des aînées se retrouvent avec un revenu de retraite sensiblement réduit par rapport à celui sur lequel elles comptaient. Les cotisations de retraite représentent des salaires différés, et le refus des sociétés et du gouvernement du Canada de le reconnaître est inadmissible.

Les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada de mettre en œuvre le projet de loi C-384 présenté par le député du NPD Scott Duvall qui vise à modifier la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) de manière à porter toute caisse de retraite à 100 % avant de rembourser les créanciers

¹⁸ Selma Tobah, [Mémoire](#), présenté le 1^{er} avril 2019.

garantis, et à empêcher une entreprise de cesser de verser des prestations de retraite pendant une procédure sous le régime de la LFI ou de la LACC.

JUSTICE

Au Canada et dans le monde entier, la violence à l'endroit des femmes est épouvantablement répandue. La violence familiale ou violence conjugale demeure l'une des formes les plus courantes de violence faite aux femmes au Canada. Les femmes autochtones sont sept fois plus susceptibles d'être assassinées que les femmes non autochtones. Des milliers de femmes autochtones au Canada ont été assassinées ou portées disparues au cours des 30 dernières années. Les agressions sexuelles contre des femmes autochtones sont plus de trois fois plus nombreuses que contre les femmes non autochtones, et les femmes handicapées connaissent un taux de violence presque trois fois plus élevé que les femmes non handicapées¹⁹.

« Des études de prévalence montrent que de 15 à 30 % des aînées signalent avoir vécu la violence d'un partenaire au cours de leur vie (p. ex. Bonomi et coll., 2007). Des études d'incidence indiquent que 8,6 % des femmes vivant en couple ont vécu la violence d'un conjoint depuis qu'elles ont atteint l'âge de 55 ans (Zink et coll., 2005). Les aînées qui connaissent la violence conjugale doivent avoir accès comme il se doit à des services adaptés à leurs besoins. Les services aux victimes de violence familiale sont souvent mal adaptés aux besoins des aînées (LeBlanc et Weeks, 2013). De plus, les services de protection des adultes sont souvent mal adaptés à la dynamique de la violence conjugale. Quitter son conjoint à un âge plus avancé peut être encore plus dramatique que de le faire quand on est plus jeune. En effet, les conséquences peuvent être plus grandes sur le plan de la perte de sécurité financière, des ennuis de santé réduisant la capacité de gagner sa vie, et de la perte d'un foyer de longue date et d'animaux de compagnie (Hightower, Smith et Hightower, 2006)²⁰. »

Par conséquent, les néo-démocrates demandent de nouveau au gouvernement libéral de remplir sa promesse d'adopter un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, y compris les mauvais traitements envers les aînés.

Les néo-démocrates demandent également au gouvernement du Canada de faire preuve immédiatement de leadership en coordonnant un effort fédéral, provincial, territorial et municipal afin de protéger les femmes, les aînées et les jeunes filles contre la violence, au moyen d'un plan d'action national visant à garantir l'égalité d'accès aux services à l'échelle pancanadienne par des politiques, des mesures législatives et l'éducation, ainsi qu'à prévenir la violence contre les femmes et les jeunes filles et à y remédier, et d'élaborer le plan d'action national en partenariat avec les peuples et les communautés autochtones.

SOCIÉTÉ INCLUSIVE

¹⁹ Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, « Législation, politiques et services répondant à la violence envers les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes », décembre 2018, URL : <https://dawnncanada.net/projects/lps/>.

²⁰ Lorie Weeks, Université Dalhousie, [Speaking Notes](#), présenté le 15 mars 2019 [TRADUCTION].

Plusieurs témoins ont parlé au Comité de la nécessité d'instaurer et de cultiver un environnement inclusif en matière d'accessibilité aux services pour les aînées de divers groupes. L'accès à des soins de longue durée pour les aînées de la communauté LGBT2S+ a été mentionné en tant que priorité.

« La pénurie de lits de soins de longue durée touche les aînées de manière disproportionnée. Parmi les Canadiens âgés de 80 ans ou plus, les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de vivre dans une maison de soins infirmiers, un hôpital pour malades chroniques ou de soins de longue durée, ou une résidence pour personnes âgées (Statistique Canada, 2011). Bien qu'il faille impérativement améliorer les services communautaires tels que les soins à domicile (Plan national pour de meilleurs soins à domicile, 2016), ces services ne peuvent pas répondre aux besoins de tous les adultes âgés qui sont fragiles sur le plan physique ou cognitif et n'ont pas de famille ou d'amis pour prendre soin d'eux. Les personnes LGBTQ2+ sont particulièrement vulnérables du fait de leur invisibilité et de la discrimination qui entravent leur accès aux services communautaires sociaux et de santé et aux soins de longue durée (Brotman, Ryan et Cormier, 2003; Furlotte, Gladstone, Cosby et Fitzgerald, 2016)²¹. »

La disponibilité de services de transport en commun accessibles, sûrs et abordables a également été citée par plusieurs témoins en tant qu'aspect fondamental de l'accès communautaire pour les aînées et de la réduction de leur risque de vulnérabilité. À ce chapitre, les services de transport en commun revêtent une importance particulière pour les femmes handicapées et les femmes des collectivités rurales et éloignées. L'accès au transport en commun devrait être considéré comme un droit de la personne. En tant que déterminant social de la santé, il devrait être financé en conséquence²².

« [L]es recherches indiquent que les femmes handicapées sont plus susceptibles d'être la cible d'agressions sexuelles dans le transport en commun. En ce qui concerne l'utilisation du transport en commun accessible ou spécialisé chez les femmes handicapées, le risque augmente avec la gravité du handicap. Le manque d'accès à l'information sur les transports et les déplacements, combiné avec l'aide financière limitée, empêche les femmes handicapées à participer pleinement à la vie sociale. Des femmes ayant déclaré un handicap grave ou très grave, 46 % disent éprouver de la difficulté à utiliser le transport public ou spécialisé. C'est particulièrement vrai chez celles qui vivent dans le Nord, bien entendu²³. »

Par conséquent, les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada de reconnaître ses obligations découlant de la *Convention sur les droits des personnes handicapées des Nations Unies*, et d'élaborer des politiques et des programmes pour contrer les répercussions intersectionnelles de l'invalidité sur les femmes au fil de leur progression dans la vie active et la vie familiale et de leur avancement en âge.

²¹ Lorie Weeks, Université Dalhousie, [Speaking Notes](#), présenté le 15 mars 2019 [TRADUCTION].

²² Institut canadien de recherches sur les femmes, [Mémoire](#), présenté le 5 avril 2019.

²³ FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 2 mai 2019, 0855 (Bonnie Brayton, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

RÉCONCILIATION

Le Comité a entendu plusieurs témoignages au sujet des lacunes dans les services, les programmes et les soins pour les aînées des communautés autochtones.

« Ces mêmes femmes des Premières Nations [celles âgées de 50 à 64 ans] ont moins souvent accès aux soins primaires de base en dehors du cadre hospitalier. Comme je l'indiquais précédemment, tout dépendant de la manière dont nous acquérons ces services ainsi que de la mesure dans laquelle les différentes communautés sont isolées et éloignées. Il se dégage une tendance générale qui voit la plupart de nos communautés acquérir de tels services pour assurer un accès continu, uniforme, adéquat et sûr à des soins de santé primaire dans la collectivité, surtout pour nos aînés...²⁴ »

« Il n'y a aucun établissement dans l'Inuit Nunangat qui offre des soins aux personnes atteintes de démence. Par conséquent, les aînés sont constamment renvoyés vers des résidences situées à des milliers de kilomètres de distance. Ici, à Ottawa, il y a une trentaine de Nunavummiuts âgés à la résidence Embassy West Senior Living. Dans ma région, à cause de l'absence de centre de soins de longue durée, nos aînés sont envoyés dans des établissements d'Inuvik et de Yellowknife, qui ont souvent de longues listes d'attente. Nous ne devrions pas avoir à envoyer nos aînés si loin de nos communautés, ni dans le Sud pour recevoir des soins spécialisés. Le fait qu'il soit difficile et coûteux d'offrir des soins dans l'Inuit Nunangat n'est pas une excuse. [...] Beaucoup d'aînés de l'Inuit Nunangat envoyés au Sud pour y recevoir des soins sont les personnes mêmes qui ont vécu la colonisation et les pensionnats, sauf que cette fois, elles ne reviendront jamais de cet exil. Ils ont commencé par prendre nos enfants et ils nous prennent maintenant nos aînés. Nos familles et nos communautés perdent leurs aînés. Ils ne devraient pas être retirés de leur famille, ni être privés de leur alimentation traditionnelle, de leur langue, de leur culture et de leur environnement. Y aura-t-il une nouvelle vague d'indemnités et de nouvelles excuses pour tout cela dans 50 ans? Ce n'est pas ce que j'appelle la réconciliation. [...] Les femmes inuites sont les principales fournisseuses de soins aux membres de leur famille, y compris aux aînés. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership en consultation avec les femmes inuites, afin de trouver une solution qui préserve la dignité de nos aînés et améliore leur qualité de vie. Cela nécessitera un investissement double : pour intégrer notre mode de vie aux établissements existants et en construire dans nos propres communautés pour que nous puissions nous-mêmes prendre soin de nos aînés²⁵. »

Les néo-démocrates demandent au gouvernement du Canada de respecter ses obligations de réconciliation avec les peuples autochtones et de veiller à ce que les services pour les aînées, tels que les soins à domicile, les soins prolongés et les refuges pour sans-abri, soient

²⁴ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 26 février 2019, 1000 (Tania Dick, représentante de l'île de Vancouver, Colombie-Britannique, First Nations Health Council).

²⁵ FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 9 avril 2019, 0950 (Anita Pokiak, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

disponibles localement afin qu'elles ne soient pas obligées de s'éloigner de leur famille et de leur collectivité.

SOMMAIRE

Il est grand temps d'exercer un leadership national pour assurer la coordination des réponses aux besoins des aînées en situation de pauvreté et de vulnérabilité au Canada. Or, les gouvernements libéraux et conservateurs successifs n'ont rien fait. Jusqu'à présent, le gouvernement Trudeau n'a pas traduit ses propos féministes en changements concrets. Au moment où la 42^e législature tire à sa fin et l'élection fédérale de 2019 approche, les Canadiens se souviendront que les gouvernements ont la responsabilité d'assurer l'abordabilité et la sécurité de services publics accessibles : soins de santé, logement abordable, garde d'enfants, pensions, environnement propre et solutions énergétiques durables. Tous ces éléments sont réalisables, abordables et durables à condition d'avoir la volonté politique de les accomplir. Les néo-démocrates sont prêts à s'atteler à la tâche. Les Canadiens en ont assez des promesses creuses dont la réalisation est annoncée pour un avenir au-delà de la prochaine élection. Nous n'avons pas le temps d'attendre que la vie s'améliore. Les aînées n'ont pas le temps d'attendre. L'heure est venue d'agir.

Les néo-démocrates exhortent le gouvernement du Canada à faire preuve de leadership en passant de la parole aux actes et en consacrant le soutien politique et les ressources financières voulus aux besoins des aînées du Canada. Il est plus que temps de joindre le geste à la parole.

POUR CONCLURE

Un mot au sujet du processus par lequel ce rapport a été entrepris et produit : à notre avis, le calendrier trop ambitieux adopté par la majorité libérale au sein du Comité au début de la session parlementaire visait plutôt à donner l'illusion que les libéraux travaillaient fort pour les Canadiens qu'à produire un document et des recommandations approfondis. Résultat : nous rédigeons ce rapport dissident ou complémentaire en même temps que le Comité met la dernière main à son ébauche de rapport. Tout chevauchement entre les deux rapports est attribuable au fait que nous avons dû rédiger notre rapport dissident sans pouvoir consulter ou réfuter le rapport final du Comité. Ce manque de considération de la part du gouvernement dans sa planification ne rend pas service aux témoins qui espéraient contribuer à un rapport étoffé et utile. C'est également un manque de respect à l'égard du personnel, des analystes et des traducteurs qui doivent produire ces rapports sans disposer du temps et des ressources nécessaires. À l'avenir, nous espérons que le Comité permanent en tiendra compte en dressant l'ordre du jour.

Respectueusement soumis au nom du Nouveau Parti démocratique